

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 25 août 2020

1^{re} séance publique, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le 25 août, à 18 h et à 19 h 35

Sous la présidence de Mme Thanh-My Tran-Nhu

Sommaire

Ordre du jour	3
Première partie	15
Prestation de serment de Mme Josée-Christine Lavanchy (UDC), en remplacement de M. Pierre Oberson, de Mme Caroline Devallonné Dinballi (soc.), en remplacement de M. André Mach, et de M. Didier Lambert (soc.), en remplacement de Mme Anne Françoise Decollogny	16
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Pierre Oberson (PLC), démissionnaire	16
Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de Mme Anne Decollogny (Soc.), démissionnaire	17
Communications	
Décès de M. Eric Bornand	17
Démission de M. Selsabil Maadi	18
Démission de M. Alain Hubler de la commission permanente des finances.	18
Retrait du postulat M. Romain Felli et consorts « Après le Covid : aider la culture pour nous aider »	19
Communication – Dépôt	
Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy : « Pétition pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité» (363 signatures)	19
Communications	
Séance du Conseil communal du mardi 25 août 2020 – demande de traitement prioritaire	20
Réponse à la question n° 34 de Mme Françoise Piron, déposée le 5 mai 2019 « Crise COVID-19 - Soyons solidaires, payons rapidement nos fournisseurs ! »	20
Réponse à la question n° 36 de Mme Laura Manzoni, déposée le 19 mai 2020 « Plages lausannoises et déconfinement : qu'envisage la Ville pour les vacances d'été ? »	21
Réponse à la résolution de M. Benoît Gaillard du 10 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Eté 2020 : des accueils de vacances pour tous les enfants à Lausanne ? »	24
Ouverture d'un compte d'attente pour l'assainissement de l'enveloppe (façades et toiture) et la mise en conformité des bâtiments de la Vallée de la Jeunesse.....	25
Réponse à la question n° 13 de M. Ilias Panchard, déposée le 19 mai 2020 « Baisse des annonces : donner un coup de pouce à une presse sous pression ? »	26
Réponse à la question n° 37 de Mme Céline Misiego et consorts, déposée le 19 mai 2020 « Des armoiries inclusives pour Lausanne ? »	28

Réponse à la résolution de M. Ilias Panchard du 23 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Ilias Panchard : « Crise humanitaire à Lesbos : Lausanne solidaire des réfugiés ? »	30
Jeux Olympique de la jeunesse Lausanne 2020 - Rapport Quantis « Lausanne 2020 : bilan carbone, durabilité et héritage »	30
Réponse à la question n° 4 de M. Henri Klunge, déposée le 28 janvier 2020 « OLED et Phosphore, on en est où ? »	31
Réponse à la question n° 33 de Piron Françoise, déposée le 15 mai 2020 « Crise COVID-19 - Des étudiant·e·s sans-le-sou ! »	32
Nomination de Madame Julia Aymonier au poste de cheffe du Service d'organisation et d'informatique	33
Réponse à la question n° 40 de Roland Philippoz et consorts, déposée le 9 juin 2020 « Parrainages pour les plus démunis et Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) »	34
Réponse à la résolution de M. Johann Dupuis du 18 septembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Latha Heiniger et consorts : « FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? »	35
Réponse à la résolution de M. Johann Dupuis du 28 janvier 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis : « Municipaliser l'animation socioculturelle pour mieux la démanteler ? »	35
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Jean-Daniel Henchoz : « Un audit sur le Centre sportif de Malley sous le sceau du «secret» »	37
Question écrite de Mme Stéphanie Mooser : « Enlèvement d'une barrière vétuste pour le bien d'un poney-club »	38
Question écrite de Mme Graziella Schaller : « Chantier sur l'avenue de Chailly 58-64 A et B : à combien cette restriction d'usage de la voie publique est-elle facturée aux promoteurs ? »	38
Question écrite de M. Xavier Company : « Quid de l'augmentation pérenne des terrasses lausannoises »	38
Question écrite de Mme Céline Misiego : « Des fixes à St-Martin ? »	39
Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un plan d'affectation communal adapté au réchauffement climatique »	39
Postulat de Mme Céline Misiego : « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »	40
Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires »	40
Postulat de Mme Aude Billard et consorts : « Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre »	40
Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? »	40
Questions orales	40
Crédit d'investissement Travaux d'aménagement d'une réception centralisée pour le bâtiment sis place Chauderon 4 pour les besoins du Service social Lausanne	
Préavis N° 2020/17 du 20 mai 2020	47

Discussion	47
Politique de relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID-19	
Préavis N° 2020/19 du 18 juin 2020	49
Discussion	49

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Josée Christine Lavanchy (UDC) remplaçante de M. Pierre Oberson, démissionnaire.
2. Prestation de serment de M. Didier Lambert (Soc.) remplaçant de M^{me} Anne-Françoise Decollogny, démissionnaire.
3. Prestation de serment de M^{me} Caroline Devalloné Dinbali (Soc.) remplaçante de M. André Mach, démissionnaire.
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Pierre Oberson (PLC), démissionnaire
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), démissionnaire
6. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R53a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
 R53b Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOÎT GAILLARD
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne ». (CD) JEAN-LUC CHOLLET
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE) ALIX BRIOD
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous ». (CD/LEA/SE) JEAN-LUC CHOLLET
- R65 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA

- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos ». (LEA/SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (CD) ALICE GENOUD
- R78 Rapport-préavis N° 2019/03 : Réponse au postulat de M^{me} Alice Genoud et M. Hadrien Buclin : « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ». (CD) JOËL TEUSCHER
- R80 Rapport-préavis N° 2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (LEA/CD) FABRICE MOSCHENI
- R88 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- R90 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) ». (FIM) COMMISSION DES FINANCES (DANIEL DUBAS)
- R91 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD
- R94 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (SE) NICOLAS TRIPET
- R96 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM) JACQUES PERNET
- R97 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée ». (LEA) YVAN SALZMANN
- R98a Rapport-préavis N° 2018/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA/FIM/SE/EJQ)
- R98b Rapport-préavis N° 2018/53 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier ». (LEA/SE) PHILIPPE MIAUTON

- R99 Pétition de M. Alain Joly et consorts (4'900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! ». (CD/LEA) COMMISSION DES PÉTITIONS (QUENTIN BEAUSIRE)
- R100 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER
- R102 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM) DANIEL DUBAS
- R104 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ». (EJQ) THÉRÈSE DE MEURON
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD) MARLÈNE VOUTAT
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! ». (FIM) GIUSEPPE FONTE
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE) GRAZIELLA SCHALLER
- R7 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré ». (CD) COMMISSION DES PÉTITIONS (SARA SOTO)
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (FIM) COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)
- R9 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) : « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier ». (FIM) COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)
- R10 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! ». (EJQ/FIM) ANSELME BENDER
- R11 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE) MATTHIEU CARREL
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (SE/EJQ) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois ». (FIM) ANNE BERGUERAND
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes ». (LEA) ALAIN HUBLER
- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (CD) PAOLA RICHARD-DE PAOLIS

- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique ». (SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ) CÉLINE MISIEGO
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge ». (EJQ) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- R44 Rapport-préavis N° 2019/24 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour les surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD) VINCENT VOUILLAMOZ
- R47 Rapport-préavis N° 2019/31 : Cohabitation des diverses mobilités au sein de l'espace urbain. Réponse au postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». (SE) ARNAUD THIÈRY
- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (FIM) ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)
- R53 Rapport-préavis N° 2019/26 : Politique de lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ - Réponses aux postulats de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » et de M^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ». (SE/FIM) ALAIN HUBLER
- R54 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préterités par la Ville ». (FIM) BERTRAND PICARD
- R55 Postulat de M^{me} Aude Billard : « Les trottoirs ne sont pas des parkings ». (SE) JEAN-FRANCOIS CACHIN
- R59 Pétition d'ACIDUS et consorts (1797 sign.) : « Pour la sauvegarde de nos offices postaux de quartier ». (CD) COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)
- R61 Pétition de M^{me} Annabelle Littoz-Monnet, M. Christoph Urwyler et consorts (253 sign.) : « Pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes ». (CD) COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)
- R62 Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts (3'160 sign.) : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ? ». (CD/SE) COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)
- R63 Pétition de M^{me} Christiane Pilet et consorts (5'579 sign.) : « Pour la sauvegarde intégrale de la campagne de Rovéréaz : renonçons à toute nouvelle construction sur ce site exceptionnel ! » (CD) COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)
- R64 Rapport-préavis N° 2019/47 : Une certification "VilleVerte" pour la Commune de Lausanne – Réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez et consorts : « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? ». (LEA) NGOC HUY HO

- R65 Pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne (par M^{me} Nathalie Chèvre) (429 sign.) : « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G dans une zone densément peuplée ». (LEA). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON)
- R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors ». (LEA/SCS) MARLENE VOUTAT
- R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ». (EJQ/SCS) VINCENT BRAYER
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace ». (SE) LAURA MANZONI
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois ». (CD) CELINE MISIEGO
- R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois ». (SE) MUSA KAMENICA
- R1 Préavis N° 2020/09 : Renouvellement du soutien à la Fondation pour l'innovation technologique (SE/SIL) MURIEL CHENAUX MESNIER
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) MURIEL CHENAUX MESNIER
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) MURIEL CHENAUX MESNIER
- R4 Préavis N° 2020/17: Crédit d'investissement - Travaux d'aménagement d'une réception centralisée pour le bâtiment sis place Chauderon 4 pour les besoins du Service social Lausanne. (SCS) COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (ALAIN HUBLER)
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat ». (SIL) ALAIN HUBLER
- R6 Préavis N° 2020/15 - Subventions à l'achat de vélos à assistance électrique: prolongation du financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique jusqu'en 2023 (SIL) AXELLE COPPE
- R7 Préavis N° 2020/08 : Plan d'affectation communal au lieu-dit « Boissonnet » concernant les terrains compris entre le chemin Louis-Boissonnet, le plan légalisé n° 538, la lisière de la forêt et les parcelles nos 7001 à 7004 et 20742 (CD) JACQUES-ETIENNE RASTORFER

R8 Préavis N° 2020/19 - Politique de relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID-19 (CD) COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (VINCENT BRAYER)

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI63 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Créons un terrain multisport football/basket pour les quartiers de Montchoisi, Chandieu, Jurigoz et alentours ». (19°/23.06.20) [FIM] DISCUSSION PRÉALABLE

INI64 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (19°/23.06.20) [SIL] DISCUSSION PRÉALABLE

INI65 Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Plus de fraîcheur et de verdure pour les cours d'école » (19°/23.06.20) [EJQ] DISCUSSION PRÉALABLE

INI66 Postulat de M. Antoine Piguet et consorts : « Un marché végétal à la Riponne » (19°/23.06.20) [SE/LEA] DISCUSSION PRÉALABLE

INTERPELLATIONS

INT17 Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1°/28.08.18) [SCS/15.11.18] DISCUSSION

INT22 Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « À qui profite ce gaz ? ». (6°/06.11.18) [SIL/20.12.18] DISCUSSION

INT23 Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? ». (6°/06.11.18) [FIM/20.12.18] DISCUSSION

INT24 Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? ». (6°/06.11.18) [SIL/17.01.19] DISCUSSION

INT25 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? ». (6°/06.11.18) [SIL/17.01.19] DISCUSSION

INT26 Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? ». (7°/20.11.18) [EJQ/17.01.19] DISCUSSION

INT27 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? ». (6°/06.11.18) [SE/31.01.19] DISCUSSION

INT28 Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra : « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne ». (7°/20.11.18) [SIL/31.01.19] DISCUSSION

- INT29 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18) [CD/LEA/07.03.19] DISCUSSION
- INT30 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11^e/15.01.19) [CD/LEA/14.03.19] DISCUSSION
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens ». (13^e/12.02.19) [LEA/21.03.19] DISCUSSION
- INT32 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD/21.03.19] DISCUSSION
- INT34 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM/11.04.19] DISCUSSION
- INT35 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à questionner ? ». (3^e/02.10.18) [FIM/11.04.19] DISCUSSION
- INT36 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11^e/15.01.19) [SE/11.04.19] DISCUSSION
- INT37 Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud ». (15^e/12.03.19) [SCS/28.03.19] DISCUSSION
- INT38 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19) [EJQ/FIM/CD/18.04.19] DISCUSSION
- INT39 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18) [SE/18.04.19] DISCUSSION
- INT40 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes ». (15^e/12.03.19) [SE/02.05.19] DISCUSSION
- INT41 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? ». (15^e/12.03.19) [FIM/02.05.19] DISCUSSION
- INT42 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? ». (18^e/09.04.19) [FIM/09.05.19] DISCUSSION
- INT43 Interpellation de M^{me} Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12^e/29.01.19) [SE/16.05.19] DISCUSSION
- INT45 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18) [CD/06.06.19] DISCUSSION
- INT46 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ? ». (22^e/11.06.19) [EJQ/20.06.2019] DISCUSSION

- INT47 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ». (13^e/12.02.19) [LEA/20.06.2019] DISCUSSION
- INT48 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18) [SCS/04.07.19] DISCUSSION
- INT1 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d'accidents ? ». (19^e/07.05.19) [SE/15.08.19] DISCUSSION
- INT2 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? ». (19^e/07.05.19). [SE/22.08.19] DISCUSSION
- INT3 Interpellation de M. Vincent Brayer : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es ». (19^e/07.05.19) [SE/22.08.19] DISCUSSION
- INT10 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18) [FIM/10.10.19] DISCUSSION
- INT11 Interpellation de M. Bertrand Picard : « Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux ». (1^e/27.08.19) [CD/10.10.19] DISCUSSION
- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] DISCUSSION
- INT15 Interpellation de M. Joël Teuscher : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating ». (20^e/21.05.19) [FIM/07.11.19] DISCUSSION
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] DISCUSSION
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? ». (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] DISCUSSION
- INT27 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Nouveaux développements quant au gaz ». (3^e/08.10.19) [SIL/16.01.20] DISCUSSION
- INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? ». (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] DISCUSSION
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... ». (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] DISCUSSION
- INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? ». (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] DISCUSSION
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] DISCUSSION
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] DISCUSSION

- INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? ». (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] DISCUSSION
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? ». (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] DISCUSSION
- INT1 Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Accident de la rue de la Mercerie, quelle suite donner ? ». (3^e/08.10.19) [FIM/SE/11.06.20] DISCUSSION
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? ». (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] DISCUSSION
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? ». (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] DISCUSSION
- INT4 Interpellation de M^{me} Latha Heiniger : « Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13^e/12.02.19) [FIM/16.07.20] DISCUSSION

Prochaines séances : 08.09.20 (18 h et 20 h 30), 22.09.20 (18 h et 20 h 30), 06.10.20 (18 h et 20 h 30), 03.11.20 (18 h et 20 h 30), 10.11.20 (18 h et 20 h 30), 24.11.20 (18 h et 20 h 30), 08.12.20 (18 h et 20 h 30), 09.12.20 (19 h 30), 15.12.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*. 12.01.21 (18 h et 20 h 30), 26.01.21 (18 h et 20 h 30), 09.02.21 (18 h et 20 h 30), 16.02.21 (18 h et 20 h 30), 09.03.21 (18 h et 20 h 30), 23.03.21 (18 h et 20 h 30), 30.03.21 (18 h et 20 h 30), 27.04.21 (18 h et 20 h 30), 11.05.21 (18 h et 20 h 30), 25.05.21 (18 h et 20 h 30), 08.06.21 (18 h et 20 h 30), 09.06.21 (18 h), 22.06.21 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*. 31.08.21 (18 h et 20 h 00), 14.09.21 (18 h et 20 h 30), 28.09.21 (18 h et 20 h 30), 12.10.21 (18 h et 20 h 30), 09.11.21 (18 h et 20 h 30), 23.11.21 (18 h et 20 h 30), 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Thanh-My Tran-Nhu

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) :

26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.

06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD) MATTHIEU CARREL

27.08.19 Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »

Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle ». (SE) VALENTIN CHRISTE

10.12.19 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Qualité de vie à Lausanne : pour un Centre-ville apaisé et accessible à tous ». (FIM) PHILIPPE STAUBER

- 14.01.20 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement ». (EJQ)
Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 14.01.20 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE)
VALENTIN CHRISTE
- 28.01.20 Pétition de M. Sylvain Croset et consorts (1340 sign.) : « Pour une mobilité à taille humaine à Lausanne. Contre le trafic des véhicules individuels surdimensionnés ». (FIM) COMMISSION DES PÉTITIONS
- 11.02.20 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville ». (SE) YVAN SALZMANN
- 17.03.20 Pétition au CC de M. Robert Fürst (251 sign.) : « Pour l'obtention d'un chien de soutien émotionnel accompagnant la Police municipale de Lausanne ». (SE) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS
- 05.05.20 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) DANIEL DUBAS
- 05.05.20 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) ALAIN HUBLER
- 05.05.20 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Inciter les aîné-e-s à prendre les transports publics » (FIM)
Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- 09.06.20 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) MARIE-THERESE DE MEURON
- 05.05.20 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) ESPERANZA PASCUAS ZABALA
- 05.05.20 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est - Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont - Praz-Séchaud - Vennes » (LEA/FIM) VALENTIN CHRISTE
- 09.06.20 Rapport-préavis N° 2020/16 - Réponse à quatre postulats relatifs au stationnement - Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts « Centre-ville - Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » - Réponse au postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement » - Réponse au postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts « Nos P+R sont-ils adaptés ? » - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? » (FIM) VINCENT BRAYER

- 09.06.20 Pétition au CC de Gossweiler Kyril (1 sign.) : « Pour la transparence du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) » (CD) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS
- 09.06.20 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) CHRISTINE GOUMAZ
- 09.06.20 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- 25.08.20 Postulat de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) MATTHIEU CARREL
- 09.06.20 Préavis N° 2020/18 - Plaines-du-Loup - premier plan partiel d'affectation - pièces urbaines A, B et C - Projet de construction de onze immeubles conformes au concept de société à 2000 watts, d'un parking centralisé et de réalisation des aménagements extérieurs communs - Constitution de droits distincts et permanents de superficie grevant la parcelle n° 20'824 en faveur de la Société simple du parking centralisé – PPA 1, la coopérative Cité Derrière, Swiss Life AG et la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL) -- Constitution de droits distincts et permanents de superficie grevant la parcelle n° 20'825 en faveur de Retraites Populaires, Swiss Life AG, la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) et la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL) - Constitution de droits distincts et permanents de superficie grevant la parcelle n° 20'826 en faveur de la Fondation Pro Habitat Lausanne (FPHL), la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) et la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) - Octroi de cautionnements solidaires en faveur de la coopérative Cité Derrière, de la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL), de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) et de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) - Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) - Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 214'000.- pour l'acquisition du mobilier du CVE et de l'APEMS » (CD/LEA/EJQ) FABRICE MOSCHENI
- 23.06.20 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (302 sign.) : « Pour la piétonnisation du passage entre la rue des Echelettes et la rue du Jura » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS
- 23.06.20 Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler (1 sign.) : « Procédure de traitement des pétitions concernant les affaires communales. » (CD) MATTHIEU CARREL
- 23.06.20 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) JOSÉ MARTINHO
- 23.06.20 Postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des soins à domicile satisfaisant personnel et patient-es » (SCS) GIUSEPPE FONTE
- 23.06.20 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) CAROLINE ALVAREZ HENRY
- 23.06.20 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Pour la sauvegarde intégrale de la campagne de Rovéréaz : établissons une zone réservée sur ce site exceptionnel ! » (CD) MARLENE VOUTAT
- 23.06.20 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) PAOLA RICHARD-DE PAOLIS
- 23.06.20 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une liaison piétonne efficace entre la Gare du Flon et la Gare CFF » (FIM) HENRI KLUNGE

- 23.06.20 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) ANNE BERGUERAND
- 25.08.20 Rapport-préavis N° 2020/20 - Nouveau règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité - Réponse au projet de règlement proposé par M. Valentin Christe et consorts "Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité" (CD) COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES
- 25.08.20 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Une aide communale d'urgence pour les indépendant-e-s, travailleuses/eurs domestiques et petit-e-s entrepreneurs/euses de Lausanne » (SE)
Postulat de M. Antoine Piguet: « Pour la création d'un fonds communal d'aide aux entreprises lausannoises touchées par les mesures de restrictions de lutte contre le COVID 19 (Fonds COVID-19) » (SE) SARA SOTO
- 25.08.20 Postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne 'ville amie des Enfants' » (FIM) FRANÇOISE PIRON
- 25.08.20 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) AUDE BILLARD
- 25.08.20 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) DAVID RAEDLER
- 25.08.20 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne » (FIM) ILIAS PANCHARD
- 25.08.20 Rapport-préavis N° 2020/21 - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions ». (CD) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 25.08.20 Préavis N° 2020/22 - Essais d'élimination du chlorothalonil et de ses métabolites – Demande de crédit. (SE)
Préavis N° 2020/23 - Renouvellement des membranes d'ultrafiltration et de l'étape de préfiltration sur l'usine de production d'eau potable de Lutry – Demande de crédit.(SE) HENRI KLUNGE

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE] DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8^e/04.12.18) [FIM] DISCUSSION
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? ». (18^e/09.04.19) [SE] DISCUSSION
- 07.05.19 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? ». (19^e/07.05.19) [FIM] DISCUSSION

- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? ». (20^e/21.05.19) [SE] DISCUSSION
- 08.10.19 Interpellation de M. Nicolas Tripet et consorts : « Quelle identité numérique pour nos enfants... dans 15 ans ? ». (3^e/08.10.19) [EJQ] DISCUSSION
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? ». (13^e/03.03.20) [CD] DISCUSSION
- 03.03.20 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCOM) ? ». (13^e/03.03.20) [CD] DISCUSSION
- 19.05.20 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? ». (15^e/19.05.20) [CD] DISCUSSION
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? ». (15^e/19.05.20) [CD] DISCUSSION
- 19.05.20 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les nappes phréatiques lausannoises sont-elles polluées ? ». (15^e/19.05.20) [SE] DISCUSSION
- 19.05.20 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? ». (15^e/19.05.20) [SCS] DISCUSSION
- 23.06.20 Interpellation de Fonte Giuseppe et consorts : « Prison du Bois-Mermet, le Conseil d'Etat joue les prolongations ». (17^e/09.06.20) [CD/SE] DISCUSSION
- 23.06.20 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? ». (17^e/09.06.20) [LEA] DISCUSSION
- 25.08.20 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent ». (19^e/23.06.20) [SE] DISCUSSION

Séance

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés :

Membres présents	86
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Josée-Christine Lavanchy (UDC), en remplacement de M. Pierre Oberson, de Mme Caroline Devallonné Dinballi (soc.), en remplacement de M. André Mach, et de M. Didier Lambert (soc.), en remplacement de Mme Anne Françoise Decollogny

La présidente : – J’ai toujours rêvé de sonner cette cloche. Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal, mesdames et messieurs les membres de la Municipalité, bienvenus à cette première séance du Conseil communal. Vous avez toutes et tous de très beaux yeux.¹ Je suis très heureuse de vous retrouver après cette pause estivale et, sans plus attendre, je vais procéder aux assermentations de Mme Josée-Christine Lavanchy, de Mme Caroline Devallonné Dinballi et de M. Didier Lambert. Je prie MM. les huissiers, de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j’invite l’assemblée, ainsi que le public, à se lever.

Mesdames Lavanchy et Devallonné Dinballi, monsieur Lambert, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. A l’appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « Je le promets ».

« Vous promettez d’être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays. Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue et pourra vous attribuer ».

Mme Josée-Christine Lavanchy (UDC) : – Je le promets.

Mme Caroline Devallonné Dinballi (soc.) : – Je le promets.

M. Didier Lambert (soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l’Assemblée de communes certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J’invite l’assemblée à se rasseoir.

Avant de passer à la suite, je rappelle peut-être juste quelques règles. Tout le monde porte le masque, je vois que c’est très bien comme ça. Si vous prenez la parole, vous pouvez l’enlever. Les rapporteurs sont invités à rester sur place.

Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Pierre Oberson (PLC), démissionnaire

M. Valentin Christe (PLC) : – Le groupe PLC a le plaisir de vous proposer la candidature de notre collègue Georges-André Clerc, membre vétéran, pour ne pas dire expérimenté, de ce Conseil communal, que je recommande à vos suffrages.

La présidente : – Y a-t-il d’autres candidatures ? Si ce n’est pas le cas, je vous propose de procéder à cette élection à main levée, si personne n’y voit d’objection. Alors celles et ceux qui acceptent l’élection de M. Georges-André Clerc, lèvent la main. Celles et ceux qui s’y opposent, celles et ceux qui s’abstiennent. A une grande majorité vous avez accepté l’élection de M. Georges-André Clerc.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Pierre Oberson (PLC) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;

¹ NDLR Pendant la crise sanitaire du COVID 19, les personnes présentes devaient toutes porter un masque de protection.

- ouï la présentation d'un(e) candidat(e) par M. Valentin Christe au nom du groupe Libéral-conservateur, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Georges-André Clerc (PLC), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de Mme Anne Decollogny (Soc.), démissionnaire

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Bonsoir Madame la Présidente, je suis très heureux de vous voir en haut de ce perchoir ce soir. Tout le groupe socialiste vous félicite de votre accession à ce poste. Pour la commission en question, je me permets de m'avancer moi-même, c'est un peu discourtois, je suis désolé. Mais voilà, donc le candidat est Vincent Brayer, c'est-à-dire moi.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de procéder à cette élection à main levée, si personne n'y voit d'objection. Alors, ceux et celles qui soutiennent la candidature de M. Brayer à la CPPR, je vous prie de lever la main. Celles et ceux qui s'y opposent, celles et ceux qui s'abstiennent. À la majorité, vous avez élu M. Vincent Brayer.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Anne-Françoise Decollogny (SOC) en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Vincent Brayer (SOC), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Communication

Décès de M. Eric Bornand

La présidente : – J'ai le regret de vous annoncer le décès de M. Eric Bornand, survenu le 17 août 2020. M. a été Conseiller communal du groupe socialiste de 1986 à 1989, et de 1990 à 1993. Il a également été Chef du Service des sports. Je vous invite à vous lever et procéder à une minute de silence.

Communication

Démission de M. Selsabil Maadi

Lausanne, le 23 août 2020

Madame,

Lorsque je suis entré dans les rangs de ce Conseil il y a quelques mois à peine, j'envisageais d'en sortir quelques années plus tard le dos vouté par la charge d'un ordre du jour qui serait alors passé à 350 pages, tout en ayant eu la satisfaction d'avoir donné le meilleur de moi-même pour faire grandir Lausanne.

A mon grand regret, le sort, que l'on maîtrise si peu, en aura décidé autrement. Un changement d'emploi qui me voit occuper un poste à responsabilité au sein de la Commune de Lausanne m'oblige en effet à me délester de ma fonction de Conseiller communal pour éviter tout potentiel conflit d'intérêts.

J'aurais donc toujours la chance de service cette ville qui m'a vu naître même si ce ne sera plus au sein de cette noble assemblée représentant le deuxième pouvoir, mais au sein de l'administration communale et donc du premier pouvoir.

Ces quelques mois ont été courts mais d'une intensité folle. Jeté à mon arrivée directement dans le bain brûlant d'une triple séance épique consacrée au budget 2020, j'ai pu ainsi prendre la mesure de ce qui m'attendait. Les arcanes du fonctionnement de cette assemblée et de ses commissions se sont ouverts à moi au fil des semaines. J'ai notamment pu découvrir les interventions simplement brillantes de certains collègues de tous bords, qui ont l'art et la manière d'intervenir, tandis que d'autres ont l'art et certains la manière. Enfin les derniers n'ont ni l'art ni la manière, mais ont permis d'animer les longues soirées de débat grâce à leur spontanéité.

La pandémie de Covid a passablement modifié notre fonctionnement et nous a demandé une grande flexibilité. Elle est d'ailleurs peut-être à l'origine du fait que la seule interpellation que j'ai eu l'occasion de déposer durant mon mandat soit introuvable sur Goéland, certainement terrassée par le virus.

Je vous souhaite Madame la Présidente, une excellente année de présidence faite d'ordre du jour maîtrisé, de futurs débats sereins sur le budget et d'une saison historique du LHC ! Longue vie à ce plénum!

Je vous présente, Madame, mes salutations distinguées

(Signé) *Selsabil Maadi*

La présidente : – M. Selsabil Maadi est entrée au Conseil communal le 10 décembre 2019 au sein du groupe des Verts et je lui souhaite tout de bon pour la suite et me réjouis de le voir peut-être dans les tribunes du LHC.

Communication

Démission de M. Alain Hubler de la commission permanente des finances.

Madame la Présidente,

Monsieur le Secrétaire du Conseil communal,

Dans le cadre de la réorganisation des responsabilités et activités des membres du groupe Ensemble à gauche, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la Commission des finances.

Cette démission sera effective en date du 28 août prochain.

Avec mes meilleurs messages

(Signé) *Alain Hubler*

Communication

Retrait du postulat M. Romain Felli et consorts « Après le Covid : aider la culture pour nous aider »

Madame la présidente du Conseil communal, Monsieur le Secrétaire du Conseil communal,

Nous avons reçu aujourd'hui la nomination des commissions. La commission n° 10 est sensée traiter à la fois du rapport préavis 2020/19 et de notre (Felli/Goumaz) postulat mentionné en titre.

Dès lors que le rapport préavis 2019/20 répond en substance à la plupart des demandes que nous faisons dans notre postulat et dès lors que la commission des finances lors de sa dernière séance a d'ores et déjà traité de ce rapport préavis 2019/20 et l'a accepté à l'unanimité, Mme Goumaz et moi souhaitons retirer notre postulat.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous prie de recevoir mes meilleures salutations et mes vœux pour un bel été.

(Signé) *Romain Felli*

Communication – Dépôt

Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy : « Pétition pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité » (363 signatures)

La Société de Développement Chailly-Béthusy, sensible à la problématique environnementale, préparé la pétition ci-dessus et l'a proposée à la dernière fête à Chailly, le 22 septembre 2019. Elle a reçu un écho très favorable des Chaillérans qui tiennent à ce marché mis en place par la famille Aebi de longue date.

Cette activité tient à coeur des habitants, elle est ancrée dans le quartier et prend aujourd'hui encore plus d'importance !

Le propriétaire a une responsabilité vis-à-vis de la société de par le type d'activité déployée depuis des lustres et qui est reconnue par la Municipalité qui défend et veut favoriser une « agriculture urbaine » de proximité (voir extrait d'articles).

Cette activité ne doit pas seulement être le fait de la Ville de Lausanne sur ses terrains, mais concerne aussi les privés qui doivent participer à cet élan : dans le cas Aebi, pérenniser ce qui existe et qui est un exemple.

Nous souhaitons que les voix citoyennes soient entendues par la Municipalité, le propriétaire et le Conseil communal.

Nous vous remercions d'avance et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Commission des pétitions, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Société de Développement de Chailly-Béthusy :

Luis Oliviera, Président, et Bernard Matthey, Vice-président.

Texte de la pétition

Doit-on raser un bijou historique témoin d'une agriculture urbaine et d'un marché de proximité au nom du respect des règles du PGA?

Le fameux « rapport ISOS » de la confédération la mentionne en lettre A sur sa sauvegarde y compris les surfaces paysagères attenantes de production de légume. la ferme a une note de 3 et sa dépendance de 4 selon le recensement architectural.

Nous disons HALTE et préservons le site qui est en adéquation avec la volonté de la Ville de protéger les cultures agricoles de proximité !

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 25 août 2020 – demande de traitement prioritaire

Lausanne, le 16 juillet 2020

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge, qu'elle vous remercie de traiter dans l'ordre suivant :

Préavis N° 2020/17 : « Crédit d'investissement – Travaux d'aménagement d'une réception centralisée pour le bâtiment sis place Chauderon 4 pour les besoins du Service social Lausanne »

Motif : les travaux doivent pouvoir rapidement commencer.

Préavis N° 2020/19 : « Politique de relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID-19 »

Motif : les mesures de soutien doivent pouvoir être rapidement mises en oeuvre.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Le vice-syndic : *David Payot*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 34 de Mme Françoise Piron, déposée le 5 mai 2019 « Crise COVID-19 - Soyons solidaires, payons rapidement nos fournisseurs ! »

Lausanne, le 18 juin 2020

Rappel

« En ces temps de crise, les entrepreneures sont en manque de liquidités pour payer leurs charges. Il est donc crucial d'être solidaires et de raccourcir les processus de règlement des factures des fournisseurs. Il en va de la survie de nos petites et moyennes entreprises !

Il est d'usage d'attendre trente jours, aujourd'hui les liquidités manquent et ce délai ordinaire est trop long. Certaines factures s'attardent même plus longtemps dans la procédure interne des institutions publiques. Une erreur dans le libellé devrait être rapidement notifiée aux fournisseurs afin de ne pas perdre du temps dans le cheminement interne. Il pourrait également être envisagé de verser systématiquement des avances dès l'acceptation de l'offre. ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : *Dès le début de la crise COVID-19, est-ce que des mesures spéciales ont été mises en place pour raccourcir les délais de règlement des factures des fournisseurs, si oui lesquelles ?*

La nécessité d'honorer les factures établies par les différents fournisseurs, mais également les salaires des collaboratrices et collaborateurs de la Ville ou le revenu d'insertion pour les personnes qui ne disposent pas de compte bancaire a été considéré, dès le début de la pandémie, comme une mission prioritaire.

C'est la raison pour laquelle la Ville a mis en place rapidement les mesures permettant, tout d'abord, d'assurer son accès aux liquidités auprès des établissements bancaires afin de pouvoir disposer d'une trésorerie suffisante pour honorer ses paiements dans un contexte fragilisé. Concernant les débiteurs de la Ville, il s'avère que, compte tenu du COVID-19, certains particuliers ont postposé leurs versements et que les entreprises ont gardé leur surcroît de liquidités. La gestion des liquidités à court terme au sein de la Ville a ainsi été plus complexe à mettre en place.

En parallèle, la Ville a rapidement adapté ses processus opérationnels afin d'assurer la plupart des validations et des paiements des factures aux différents fournisseurs dans les délais usuels. En effet, l'administration « n'attend » pas 30 jours avant de payer ses fournisseurs.

Cela a nécessité des efforts considérables en sachant que la Ville ne dispose malheureusement pas encore d'un système de scannage et de validation/signature électronique systématique. En effet, si les factures peuvent être validées depuis un ordinateur distant, elles sont dans la plupart des cas adressées en format papier à notre administration.

Un grand pas vers la dématérialisation des factures est en cours de développement et sera mis en œuvre dans le cadre du nouveau Système d'information financier (SIF) en cours d'implémentation en remplacement du logiciel comptable actuel (GEFI).

Dans l'intervalle, compte tenu de la situation et afin d'accélérer et simplifier leur traitement, la Ville a également encouragé ses fournisseurs à transmettre leur factures via email et procédé manuellement au scannage des factures transmises par voie postale. Cela a permis d'assurer leur traitement opérationnel dans les délais, voire même de l'accélérer, lorsqu'une demande était formulée dans ce sens par le fournisseur.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Françoise Piron.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 36 de Mme Laura Manzoni, déposée le 19 mai 2020 « Plages lausannoises et déconfinement : qu'envisage la Ville pour les vacances d'été ? »

Lausanne, le 18 juin 2020

Rappel

« Dans le cadre du relâchement du confinement adopté pour endiguer la pandémie de COVID-19, la réouverture des piscines publiques pourrait intervenir dès le 8 juin (Le Conseil fédéral se prononcera le 27 mai prochain à ce sujet), quasiment un mois plus tard que les années précédentes.

La population lausannoise est très attachée à ses piscines de plein air et à sa longue jetée entièrement publique avec son paysage bucolique, ainsi qu'aux différentes activités dans la nature, de la baignade au sport à l'extérieur, notamment pendant les mois les plus chauds de l'année. Lors de ces périodes, l'affluence dans ces espaces publics est très importante.

De nombreuses communes ont déjà dévoilé les mesures qu'elles entendent mettre en place en vue de la réouverture des plages : des poteaux à quatre mètres de distance, des box en plexiglas, la nébulisation de solution hydroalcoolique, l'accès sur réservation, des applications qui informent en temps réel des taux d'occupation des plages libres, l'engagement de garde-bains supplémentaires. D'autres préfèrent miser sur la responsabilité individuelle ou encore fermer bel et bien ces espaces.

La population lausannoise, après plus d'un mois de semi-confinement, aura l'envie et le besoin de profiter de ses plages. Une grande partie des habitants de la ville, encouragée à éviter les déplacements et/ou à cause des pertes financières subies, resteront chez eux en été. Sans informations claires et la mise en place de moyens supplémentaires de la part de la Ville, le respect des exigences sanitaires pourrait ne pas être garanti, comme il est déjà arrivé jeudi dernier 7 mai. Alors que deux buvettes se préparaient à la réouverture prévue le lundi 11 mai, les barrières précédemment installées ayant été ôtées et sans panneaux d'information, 300 personnes se sont rassemblées à Bellerive et une trentaine d'entre elles ont été amendées. Cet exemple montre qu'il est nécessaire de prendre les devants, de bien transmettre à la population quels sont les lieux et les modalités de la baignade et du partage de l'espace sur terre, lui permettre d'occuper l'espace public de manière conviviale tout en respectant la distance physique et limiter les interventions répressives à posteriori.

Concernant les piscines, l'Association des piscines romandes et tessinoises a établi un guide de bonnes pratiques selon lequel il est important de pouvoir accueillir la population locale, même s'il y a des contraintes, notamment pendant la période d'été. Cependant, le quotidien « 24 heures » du 6 mai indique que, d'après le chef du Service des sports de la Ville, l'ouverture pourrait être repoussée au 1^{er} juillet. Un des problèmes serait le manque de personnes formées en Suisse, la plupart des garde-bains viennent de France voisine et ne peuvent pas être engagés pour l'instant.

Compte tenu des incertitudes liées à la réouverture des piscines publiques et des plages lausannoises, parallèlement à l'impatience de la population de pouvoir recommencer à s'y rendre, nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes ».

Préambule

Le 27 mai dernier, le Conseil fédéral a donné son feu vert pour la phase III d'assouplissement des mesures prises pour lutter contre le nouveau coronavirus avec effet au 6 juin.

Différents scénarios ont été développés devant permettre au plus grand nombre de pouvoir profiter des bassins et pataugeoires. Les décisions prises par le Conseil fédéral permettent une ouverture quasi normale des installations de bains, rendant ainsi caducs les scénarios basés sur une limitation plus ou moins forte de la fréquentation des lieux (le modèle retenu par la Confédération prend en compte la surface, hors bâtiments techniques et vestiaires, des piscines et une surface de 10 m² par client·e/membre du personnel). Selon les piscines, sur la base des plans de protection et dans le respect des recommandations de l'OFSP, l'usage des vestiaires, des douches et des sanitaires pourra faire l'objet de restrictions qui n'auront, cependant, qu'un effet limité sur l'accueil de la clientèle.

Cet été les piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos, Parc de Montchoisi et de quartier (Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin) seront ouvertes à toutes et tous.

Réponse de la Municipalité

Question 2 : Dans le cas où le Conseil fédéral rende possible l'ouverture des piscines publiques le 8 juin, la Ville ne devrait-elle pas permettre à la population d'en profiter le plus vite possible ?

Depuis le 6 juin, les piscines de plein air ou couvertes peuvent être ouvertes au public à condition de présenter un plan de protection mettant en place diverses actions visant à limiter la propagation de la pandémie de COVID-19. Le Service des sports, sur la base des décisions et recommandations fédérales (Office fédéral de la santé publique et Office fédéral des sports) et dispositions cantonales (autorisation d'utilisation des vestiaires et des douches des installations sportives) a rédigé et met en œuvre les plans spécifiques aux piscines lausannoises (Bellerive-Plage, Mon-Repos, Parc de Montchoisi et de quartiers : Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin). Ceci permet le calendrier suivant :

- Mon-Repos est ouverte au public, depuis le 8 juin. Elle fermera ses portes le 3 juillet, pour une durée de neuf semaines, afin de permettre la finalisation des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation du système de traitement de l'eau ;

- Bellerive-Plage a ouvert le 13 juin et le restera jusqu'au 13 septembre. L'offre riche et variée (bassins nageurs et non-nageurs, plongeoir, pataugeoires, plage, solarium, etc.), sa taille (plus de 75'000 m²) et la gestion de la clientèle (arrivée, départ, respect des distances, utilisation des vestiaires, des douches et des sanitaires) ont nécessité du temps pour une mise en place efficiente du plan de protection et ont justifié une ouverture au 13 juin ;
- Parc de Montchoisi ouvrira du 24 juin au 6 septembre. La transformation de la patinoire en piscine a été interrompue par la pandémie, ce qui explique pourquoi le Parc de Montchoisi ouvrira après Bellerive-Plage. Il s'agit du même processus de transformation, mais cette fois dans l'autre sens, qui nécessite la fermeture de la piscine le 6 septembre ;
- la petite taille des piscines de quartier et la diversité des sites dans lesquels elles se trouvent nécessitent une attention toute particulière du personnel, qui devra être renforcé, afin de faire respecter le nombre de personnes pouvant être admises et, surtout, le respect des distances entre utilisateur-trice-s. La complexité de la mise en place des mesures explique que leur ouverture aura lieu le 27 juin. Rappelons qu'il s'agit avant tout de piscines destinées aux familles et aux jeunes enfants ; c'est pourquoi, elles fermeront la veille de la reprise scolaire, soit le 23 août.

Question 3 : Est-ce que la Ville a déjà tout mis en œuvre pour se préparer au partage de la jetée et des piscines publiques ? Si oui, comment entend-t-elle gérer les regroupements sur les plages en respectant les mesures sanitaires de distanciation physique dans l'eau et sur terre ?

Les différentes plages et jetées lausannoises seront accessibles au public comme à l'accoutumée à pareille saison. S'agissant du regroupement de personnes et du respect de la distanciation entre utilisateur-trice-s, il appartient avant tout à chacun et à chacune de faire preuve de sens civique et de respecter les recommandations de l'OFSP. La responsabilité personnelle est le pilier des mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Il faut faire confiance aux citoyennes et aux citoyens pour maintenir la vigilance nécessaire et éviter tout retour de la pandémie (cf. réponse à la question n° 1).

Question 4 : A-t-elle réfléchi à mobiliser ou à engager du personnel supplémentaire (travailleurs sociaux hors murs, policiers, ...) et/ou à faire appel à des civilistes chargés d'informer la population et permettre une bonne cohabitation sur l'espace public ?

La politique d'assouplissement des mesures de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus est maintenant entrée dans sa phase ultime. Seuls les regroupements de plus de 300 personnes sur les espaces publics demeurent interdits, au moment de la rédaction de la réponse à cette question. Le 24 juin prochain, le Conseil fédéral se prononcera sur le sujet et si la situation demeure aussi bonne qu'elle l'est actuellement, les restrictions existantes pourraient être levées. Il appartiendra alors à chacune et à chacun d'être vigilant et d'appliquer les mesures recommandées, destinées à éviter la propagation/le retour de la pandémie.

Dans les mois qui viennent, les politiques de prévention menées à tous les échelons par les collectivités publiques vont perdurer. De nouvelles affiches, rappelant les recommandations sanitaires à suivre, verront le jour. La Municipalité ne manquera pas, comme elle l'a fait dès le début de la lutte contre la pandémie, de les mettre en évidence dans l'espace public, y compris dans les zones de détente. Cependant, elle n'estime pas, au vu de l'amélioration de la situation, devoir renforcer ces messages par la présence d'un personnel dédié.

Question 5 : Ne compte-t-elle pas engager des garde-bains résidents en Suisse plutôt que des frontaliers, quitte à les former ?

A l'exception de celle de Mon-Repos dont l'activité est quasi annuelle (plus de 300 jours d'ouverture par année) et qui dispose d'un personnel permanent, les piscines communales lausannoises gérées par le Service des sports ne sont ouvertes que de manière saisonnière, de mai à septembre. Le personnel nécessaire à leur exploitation est principalement constitué de garde-bains. La campagne de recrutement débute dès le mois de janvier et concerne 40 postes répartis dans les six piscines de plein air.

Le Service des sports a toujours privilégié un recrutement local et une fidélisation de celles et ceux engagés à ces postes essentiels pour la sécurité des piscines. Cependant, malgré le volume recherché (le plus

important du marché des piscines romandes), le nombre de candidatures locales parvenant au Service des sports est faible et oblige celui-ci à faire appel à une main-d'œuvre extérieure, quasi entièrement française. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs. Le principal concerne la reconnaissance de la fonction de garde-bains, trop souvent considéré comme un « job d'été » ou un « job d'étudiant » et non pas un métier. A relever, s'agissant des étudiants, que même ceux disposant des qualifications nécessaires ne postulent pas, car la période de travail (de mai à septembre) correspond à celle des examens. Or, le niveau de compétences demandé afin d'assurer cette fonction s'accroît quasiment d'année en année, suivant en cela les modifications des lois, des arrêtés et autres règlements régulant les piscines, mais aussi en réponse aux attentes de la clientèle. Il serait tout à fait possible de sanctionner ce niveau de compétence par un CFC. Malheureusement, ce n'est pas (encore) le cas en Suisse. En France, la fonction de garde-bains est considérée comme une profession sanctionnée par un brevet d'Etat soumis à renouvellement (le/la titulaire doit se soumettre régulièrement à des examens, y compris de natation et de sauvetage, pour pouvoir continuer à exercer sa profession). Néanmoins, la situation évolue dans notre pays. Les organes faïtiers suisses regroupant les exploitants de piscines de Suisse romande – Tessin (APRT) et de Suisse alémanique (VHF), ainsi que ceux en charge du sauvetage (dont la Société Suisse de Sauvetage), en collaboration avec l'association faïtière des employés de voirie et de conciergerie et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), préparent la mise en place d'un CFC d'employé d'installations sportives – options piscines/patinoires/terrains de sports. Celle-ci qui serait à même de répondre aux attentes. La première volée de candidats issue de ce cursus est attendue pour 2022.

La Municipalité soutient cette démarche et se réjouit d'engager dans ses piscines celles et ceux qui auront ainsi obtenu leur brevet.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Laura Manzoni.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Benoît Gaillard du 10 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Eté 2020 : des accueils de vacances pour tous les enfants à Lausanne ? »

Lausanne, le 25 juin 2020

Lors de sa séance du 10 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts « Eté 2020 : des accueils de vacances pour tous les enfants à Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, après les mois de pandémie que nous avons connus, renforce pendant les vacances scolaires d'été 2020 les offres d'accueil de jour pour toutes les classes d'âge afin, dans toute la mesure du possible, de compenser les prestations annulées pendant le semi-confinement, de répondre à la demande particulièrement élevée, de permettre la conciliation entre activité professionnelle des parents et vie familiale, et d'offrir notamment aux enfants de milieux moins favorisés des perspectives d'évasion estivale.»

Réponse de la Municipalité

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) a renforcé les offres d'accueil de jour pour cet été 2020, bien que la demande des familles n'ait pas fortement augmenté. A la même période l'an dernier, le taux d'inscription dans les camps et les centres aérés était de 95%. Il est au 25 juin de 86%.

Globalement, 14% des places sont donc encore disponibles aujourd'hui sans compter l'accueil libre dans les quartiers qui se met en place.

Neuf centres aérés répartis sur la ville et sur les sept semaines de vacances scolaires ont été créés tout spécialement pour cet été, totalisant plus de 900 jours/enfants supplémentaires en accueil à la journée ou à la semaine. La Grenette par exemple ouvrira ses portes tout l'été pour des accueils à la journée sur inscription, la Permanence Jeunes Borde (PJB) en fera de même, prioritairement pour les enfants du quartier. Un centre aéré a été mis en place au refuge des Saugealles par l'Espace des inventions. Un camp à la montagne supplémentaire a été organisé par l'école à la montagne de la Barboleusaz au Col de Bretaye pour 20 enfants. La FASL fait également sa part en renforçant l'accueil de proximité qu'offre les maisons de quartier et centres socioculturels. Ceux-ci mettront en place des activités de proximité et élargiront l'ouverture des centres aérés de Chailly et Sous-Gare.

Le guichet consacré aux activités de vacances de la DEJQ restera à disposition du public tout l'été pour orienter et conseiller les familles selon leurs besoins.

Il convient de souligner l'engagement des équipes de terrain pour lesquelles l'enjeu a été de planifier et de mettre en œuvre les prestations d'activités de vacances en pleine capacité d'accueil, malgré les contraintes sanitaires imposées pour cet été. Ainsi, et grâce à l'important travail réalisé depuis fin avril, chaque structure pourra ouvrir ses portes en disposant d'un concept de sécurité sanitaire spécifique conforme aux directives de l'OFSP.

Ces activités sont toutes orientées « vacances » dans l'idée d'une véritable respiration estivale qui devrait bien correspondre à leurs aspirations actuelles.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente pour l'assainissement de l'enveloppe (façades et toiture) et la mise en conformité des bâtiments de la Vallée de la Jeunesse

Lausanne, le 2 juillet 2020

Il est prévu de soumettre au Conseil communal, en 2020, un préavis « Vallée de la Jeunesse 1 – Assainissement de l'enveloppe (façades et toiture) et mise en conformité » d'un montant de CHF 2'6000'000.- correspondant à l'inscription au plan des investissements. Afin d'élaborer ce préavis avec une connaissance claire des enjeux il est nécessaire de mener les études préliminaires au projet d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, d'y intégrer le remplacement de la production de chaleur et d'envisager la mise en place d'une stratégie de sécurisation.

- les façades en béton, insuffisamment isolées par rapport aux exigences actuelles, présentent des carbonatations ponctuelles et leurs surfaces sont sales et défraîchies. Une grande partie des fenêtres sont d'origine et à simple vitrage. Des infiltrations sont à signaler en pied de façades ;
- si la toiture de la rotonde a été rénovée lors des derniers gros travaux, ses performances thermiques sont insatisfaisantes et ne répondent plus aux normes actuelles. Il a été également constaté que son revêtement souple en caoutchouc est passablement abîmé par le passage de rollers et autres planches à roulettes ;

- la passerelle, dont la fonction ne sert pas seulement de liaison piétonnière entre Malley et Vidy, mais aussi de toiture des bâtiments, présente des affaissements de sa structure. Même si la situation est sans danger, une analyse par un spécialiste est souhaitée ;
- la production de chaleur est assurée par une chaudière à mazout datant de 1999. Son réseau de distribution n'est pas isolé et la plupart des radiateurs ne sont équipés que de simples vannes manuelles énergétiquement obsolètes.

A noter que des réflexions seront menées afin tenir compte de l'adaptation à un usage professionnel de la cuisine des centres aérés et de réhabiliter la scène du petit théâtre pour laquelle des travaux de consolidation sont nécessaires.

La présente communication a pour objectif d'informer le Conseil communal de la nécessité d'ouvrir un compte d'attente de CHF 180'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les études préliminaires mentionnées ci-avant.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 29 janvier courant.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 13 de M. Ilias Panchard, déposée le 19 mai 2020 « Baisse des annonces : donner un coup de pouce à une presse sous pression ? »

Lausanne, le 9 juillet 2020

Rappel

« En ces temps difficiles pour l'ensemble des secteurs économiques et des professions, la presse souffre aussi et sa situation est particulièrement préoccupante au regard de son importance pour le fonctionnement démocratique. Bien souvent déjà fragilisés, de nombreux médias doivent réagir face à la crise du coronavirus : réduction du nombre de pages publiées, recours au chômage partiel et réflexion sur les mesures futures à prendre. Le paradoxe est total : alors que la presse joue un rôle essentiel en cette période de crise où le contenu journalistique produit au sujet de l'évolution de la pandémie assure une information professionnelle et de qualité à la population, preuve s'il en faut le nombre de consultations des articles en hausse et la forte augmentation du nombre de nouveaux abonnés annoncé par plusieurs titres, les revenus publicitaires baissent massivement, obligeant ainsi des titres à réduire la voilure. La Confédération devrait annoncer des aides, le canton de Vaud a promis un plan d'aide de 6.2 millions de francs en janvier dernier, il s'agit aussi d'actionner les leviers au niveau communal. Sachant que la presse régionale est doublement impactée par les annulations massives de manifestations qui la prive de contenu et d'annonceurs, c'est le moment pour la ville de Lausanne d'engager rapidement son budget annuel prévu pour soutenir la presse et d'envisager un renforcement des moyens dédiés à son soutien à moyen terme en mettant en place de nouvelles mesures de soutien pérennes ».

Réponse de la Municipalité

Question 6 : Comment la Municipalité analyse-t-elle la situation actuellement vécue par la presse en Suisse romande et en particulier celle des titres couvrant l'actualité lausannoise ?

Depuis de nombreux mois, la Municipalité suit de près l'évolution de la situation en ce qui concerne la presse romande. Preuve en est les décisions prises en 2018, de la constitution d'un fonds d'aide à la presse. La situation de la presse déjà préoccupante a été largement aggravée par la pandémie de coronavirus. C'est la raison pour laquelle dans son plan de relance de la culture lausannoise (préavis N° 2020/19), la Municipalité a spécifiquement prévu une aide de CHF 100'000.- au titre de soutien aux médias et prestataires de communication.

Question 7 : La Municipalité a-t-elle prévu de prendre des mesures urgentes pour soutenir la presse ?

La Municipalité a contacté très tôt les différents rédacteurs en chefs des titres de presse écrite couvrant l'actualité lausannoise afin de prendre non seulement des nouvelles de la situation qu'ils vivaient, mais aussi pour discuter avec eux des moyens les plus adéquats pour leur venir en aide dans le cadre communal. Et comme indiqué au point 1, sous réserve de l'accord du Conseil communal, une aide complémentaire sera débloquée.

Question 8 : La Municipalité envisage-t-elle d'engager rapidement le budget prévu annuellement (70'000 francs) en publiant davantage d'annonces dans les médias papier couvrant l'actualité lausannoise (24 heures, Le Temps, le Courrier, Lausanne Cités) ?

La Municipalité a engagé la majeure partie du fonds de soutien à la presse durant les mois de confinement et a aussi avancé le paiement de certaines prestations afin de permettre à ces médias de passer cette période difficile.

Question 9 : Si oui à la question 3), est-il envisagé, par exemple, de publier sous forme d'annonces, les mesures de protection recommandées par l'OFSP, celles décidées par la ville ou encore des remerciements adressés aux travailleuses et travailleurs des secteurs économiques les plus exposés ?

La communication des mesures de protection étant du ressort de la Confédération, la Municipalité a préféré s'orienter sur une communication complémentaire à celle des autorités cantonale et fédérale. Une campagne a ainsi été menée sur les droits et devoirs des employeuses et employeurs et des employées et employés domestiques. Ceci afin d'informer et de protéger des populations fortement précarisées durant ce confinement.

Question 10 : Etant donné la suspension des mises à l'enquête et donc de leur publication dans 24 heures et sur le portail emploi-romand.ch, ainsi que d'une partie des offres d'emploi, la Municipalité envisage-t-elle d'utiliser le budget annuel prévu à cet effet d'une autre manière, notamment par des publicités, pour soutenir les médias papier couvrant l'actualité lausannoise ?

Les recrutements ont été suspendus pendant quelques semaines, mais pas annulés. C'est pourquoi le budget 2020 prévu à cet effet devrait être dépensé.

Question 11 : Enfin, dans l'optique des difficultés probables à venir pour la presse, la Municipalité prévoit-elle d'autres mesures à moyen terme (comme la gratuité des caissettes, l'augmentation du nombre d'abonnements pris par la Ville, une subvention aux abonnements pour certaines catégories de la population, comme les jeunes ou les retraités) ?

Dans la série de mesures prises par la Municipalité durant le confinement, le nombre d'abonnements numériques aux quotidiens couvrant l'actualité lausannoise pris par l'administration communale a été augmenté. Par ailleurs, au titre du programme de relance de la culture et de l'économie créative, des annonces concernant les manifestations comme « Culture Debout » vont être faites dans les journaux et à la radio afin de continuer à soutenir ces médias.

Question 12 : Enfin, dans un registre quelque peu parallèle, en cette période d'absence de tout événement sportif ou culturel, la Municipalité a-t-elle envisagé de mettre gratuitement à disposition de la presse les archives auxquelles elle a accès ou d'inciter les organisations présentes sur le territoire communal (notamment le CIO, les diverses fédérations sportives ou encore les festivals lausannois) à le

faire, pour permettre d'assurer un divertissement supplémentaire aux personnes confinées qui n'impacte pas les budgets des médias ?

La politique de relance de la culture lausannoise suite à la crise sanitaire, exposée dans le préavis N° 2020/19 qui sera traité par le Conseil communal à la rentrée, propose deux campagnes de communication dans le but de rassurer la population et de stimuler le public à profiter de l'offre culturelle afin de combler une partie de la perte liée à l'absence d'activité événementielle. Dans ce cadre, des emplacements publicitaires seront achetés et des mandats à des structures indépendantes lausannoises de promotion (graphisme, communication, affichage) seront octroyés.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Ilias Panchard.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 37 de Mme Céline Misiego et consorts, déposée le 19 mai 2020 « Des armoiries inclusives pour Lausanne ? »

Lausanne, le 9 juillet 2020

Rappel

« Lors de la grève féministe du 14 juin 2019, la Municipalité a adopté une nouvelle version inclusive de nos armoiries, remplaçant un des deux lions par une lionne. Ce changement a été accueilli avec joie par une grande partie de la population lausannoise, il a été également salué par nombre de partisans et partisans de la grève féministe hors Lausanne. A l'approche de la nouvelle grève féministe de 2020, nous voyons avec bonheur cette armoirie réapparître, malheureusement nous savons déjà que cette armoirie va à nouveau disparaître, envoyant un message fort peu égalitaire.

Vu les éléments qui précèdent, ma question est donc la suivante :

Dans un esprit égalitaire et inclusif, la Municipalité ne trouverait-elle pas opportun d'adopter officiellement les armoiries inclusives utilisées par la Ville lors des manifestations de la grève féministe du 14 juin incluant un lion et une lionne ? ».

Préambule

A l'occasion de la grève du 14 juin 2019, une déclinaison féministe des armoiries incluant une lionne aux couleurs de la grève a été dessinée pour cette journée particulière. Cette variante a été pensée pour marquer l'adhésion de la Ville de Lausanne aux revendications portées. Elle a été utilisée pour un numéro spécial du journal communal et déployée sur un drapeau flottant au fronton de l'Hôtel-de-Ville.

De son côté, la nouvelle identité institutionnelle de la Ville de Lausanne aboutit à une identité forte, contemporaine, adaptable aux canaux de communication modernes, immédiatement reconnaissable et garante de la continuité historique de la Ville de Lausanne.

Le logo est déployé progressivement depuis 2018 sur l'ensemble des supports de la Ville de Lausanne (médias électroniques, courriers, véhicules, vêtements, signalétique, etc.). Ce déploiement, prévu sur deux ans, est à bout touchant.

L'adoption d'un nouveau logo basé sur la déclinaison de la grève féministe nécessiterait de reprendre le travail graphique et de recommencer un processus à peine achevé, ce qui serait peu efficient, alors même

qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la Municipalité poursuit et développe une politique qui a atteint des résultats concrets dépassant le symbole.

Elle œuvre notamment depuis longtemps à favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie privée grâce à un congé maternité et allaitement de cinq mois, la généralisation de l'aménagement du temps de travail, la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, l'octroi du droit de diminuer son taux de travail après la naissance d'un enfant, ou encore un congé pour enfant malade de 10 jours et, depuis tout récemment, un congé pour proches aidant-e-s de 10 jours également.

En matière d'égalité salariale, les salaires de la Ville sont contrôlés avec le logiciel logib², les fonctions essentiellement féminines ont été revalorisées en 2017 et les périodes éducatives (années consacrées à l'éducation des enfants) sont prises en compte dans la fixation initiale des salaires.

Enfin, la Municipalité a présenté dernièrement plusieurs nouvelles mesures visant à consolider sa politique du personnel égalitaire : elle prévoit notamment un monitoring externe des chiffres de l'égalité, une campagne interne contre le harcèlement sexuel qui démarrera en septembre 2020, et la mise à disposition de ses collaboratrices de locaux d'allaitement.

Une stratégie visant à rendre visibles et légitimes les femmes dans l'espace public est également en cours de déploiement : celle-ci inclut l'inauguration de la Place du 14 Juin, une table-ronde intitulée « Les villes ont-elles un genre ? », une publication sur 100 Lausannoises qui ont marqué l'histoire dont la sortie est prévue au début 2021, la nomination de nouveaux lieux publics, la pose de plaques commémoratives et, enfin, la création d'une œuvre d'art ayant pour thème l'égalité.

Réponse de la Municipalité

Question : *Dans un esprit égalitaire et inclusif, la Municipalité ne trouverait-elle pas opportun d'adopter officiellement les armoiries inclusives utilisées par la Ville lors des manifestations de la grève féministe du 14 juin incluant un lion et une lionne ?*

Pour les raisons de continuité historique, d'héraldique et de communication, un nouveau changement de logo n'est pas souhaitable à l'heure actuelle. Toutefois, le logo paritaire, violet avec une lionne et un lion, créé à l'occasion de la grève du 14 juin 2019, est régulièrement utilisé pour rappeler l'engagement de la Municipalité à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il apparaît ainsi lorsque la Ville communique sur ses avancées ou nouvelles mesures en matière d'égalité et lors d'événements importants dans ce domaine (8 mars, 14 juin, par exemple).

Ainsi, en matière d'égalité, la Municipalité estime plus opportun de contribuer concrètement à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de projets concrets, et de jouer ponctuellement avec ses armoiries pour marquer son attachement à la lutte pour l'égalité, plutôt que modifier une identité institutionnelle récemment élaborée. La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Céline Misiego et consorts.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

² Logiciel développé sur mandat du bureau fédéral de l'égalité et mis à disposition des entreprises pour un autocontrôle de l'égalité salariale.

Communication

Réponse à la résolution de M. Ilias Panchard du 23 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Ilias Panchard : « Crise humanitaire à Lesbos : Lausanne solidaire des réfugiés ? »

Lausanne, le 9 juillet 2020

Lors de sa séance du 23 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Ilias Panchard « Crise humanitaire à Lesbos : Lausanne solidaire des réfugiés », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Ilias Panchard :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse prochainement part à la Confédération de sa volonté d'accueillir sur le territoire communal des réfugiés actuellement bloqués sur les îles de la mer Egée, en particulier des familles et des mineurs non accompagnés ».

Réponse de la Municipalité

Le 23 juin 2020, les ONG Solidarités sans frontières, évacuer Maintenant, Amnesty international Suisse et Netzwerk Migrationscharta.ch (groupement d'ONG à l'origine de « l'Appel de Pâques ») ont remis au Conseil fédéral une pétition munie de 50'458 signatures et soutenue par 132 organisations, demandant l'évacuation des camps des îles grecques et l'admission immédiate du plus grand nombre possible de réfugié·e·s de la mer Egée en Suisse. La pétition souligne qu'en tant qu'Etat Dublin, la Suisse partage la responsabilité de la catastrophe humanitaire sur les îles grecques et que celle-ci a les capacités et des moyens financiers nécessaires pour contribuer de manière significative à l'évacuation.

Les huit plus grandes villes de Suisse (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Saint-Gall, Winterthur et Zurich) se sont associées à cet appel en transmettant le message ci-dessous au Conseil fédéral :

« Les huit plus grandes villes de suisses se déclarent prêtes à accueillir des réfugiés

Bien que la politique d'asile suisse soit une responsabilité partagée entre la Confédération, les Cantons et les Communes, l'intégration effective dans la vie quotidienne suisse se fait au niveau des Villes et des Communes. Les Villes ont toujours joué un rôle de pionnier en tant que points d'arrivée pour de nombreuses personnes migrantes, testant et mettant en pratique des approches progressives et innovantes pour une meilleure intégration. Ce faisant, les Villes, de concert avec les acteurs locaux de la société civile, vont souvent bien au-delà du mandat légal.

La population et les responsables politiques de nombreuses Villes suisses sont convaincus que les besoins humanitaires dans les régions en conflit, sur les routes migratoires et aux frontières de l'Europe nécessitent un engagement supplémentaire de notre pays en faveur de l'accueil des réfugiés. La Suisse peut et doit faire plus. Les Villes veulent y contribuer.

Les Villes suivantes se déclarent prêtes à accueillir d'avantage de réfugiés que ce qui est prévu afin de permettre à la Suisse d'accueillir plus de personnes dans le contexte de l'urgence humanitaire »

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Jeux Olympique de la jeunesse Lausanne 2020 - Rapport Quantis « Lausanne 2020 : bilan carbone, durabilité et héritage »

Lausanne, le 13 juillet 2020

Les Jeux Olympiques de la jeunesse Lausanne 2020 ont fait l'objet de plusieurs questions, interpellations ou postulats, relatifs notamment à leur impact écologique. Ce point avait par ailleurs fait l'objet d'une discussion lors de la rencontre de la Commission n° 64, nommée pour étudier le rapport-préavis n° 2019/37 « JOJ 2020, réponse aux postulats Henchoz et Ferrari ».

Lors de cette séance, la Municipalité s'était engagée à vous remettre le bilan réalisé par la société Quantis " Lausanne 2020 : bilan carbone, durabilité et héritage ». Celui-ci est désormais à votre disposition sur l'extranet du Conseil communal ainsi que sur le site Internet de la Ville à l'adresse ; www.lausanne.ch/sports.

(Signé) *Oscar Tosato*, municipal

Communication

Réponse à la question n° 4 de M. Henri Klunge, déposée le 28 janvier 2020 « OLED et Phosphore, on en est où ? »

Lausanne, le 16 juillet 2020

Rappel

« L'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) énonce en son article 15 alinéa 1 "Le phosphore contenu dans les eaux usées communales, les boues d'épuration des stations centrales d'épuration des eaux usées ou les cendres résultant du traitement thermique de ces boues doit être récupéré et faire l'objet d'une valorisation matière". L'article 51 de la même ordonnance précise que les objectifs doivent être atteints d'ici au 1er janvier 2026.

Des communes telles que Altenrhein, Oftrigen, Bazenheid, Monthey ou encore Hinwil sont très actives dans ce domaine.

Une association (Swiss Phosphor) a été créée pour accompagner les communes dans les mesures à prendre pour respecter l'OLED.

2026 étant maintenant dans 5 ans et la STEP de Vidy étant en pleine rénovation, la commune de Lausanne a-t-elle prévu un système pour extraire le phosphore de ses boues d'épuration afin de le recycler ? Quelle filière de recyclage envisage-t-elle ? ».

Réponse de la Municipalité

La station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP) de Vidy traite annuellement environ 30 millions de mètres cubes d'eaux usées. Les installations de décantations et de traitement biologique génèrent des boues liquides qui sont déshydratées par des centrifugeuses. Ces boues déshydratées, atteignant près de 28'000 tonnes par an, ainsi que quelque 8'000 tonnes de boues déshydratées livrées par un grand nombre de STEP du Canton, sont incinérées dans le four de la STEP de Vidy. Les 2'700 tonnes annuelles de cendres résultant de l'incinération des boues sont évacuées dans une décharge contrôlée située dans le Canton de Berne.

Le phosphore contenu dans les eaux usées peut être récupéré, soit dans les boues d'épuration soit, après incinération, dans les cendres. Toutefois, il n'existe pas aujourd'hui de procédé industrialisé permettant de récupérer le phosphore dans les boues ou dans les cendres. Plusieurs techniques sont en cours de développement ; elles nécessitent que les boues ou les cendres de plusieurs STEP soient acheminées dans des centres intercantonaux de recyclage.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place le projet Swiss-Phosphor afin de coordonner les acteurs concernés dans leurs études des futures installations pour le recyclage du phosphore en Suisse. La STEP de Vidy est consultée et participe aux Forums qui sont organisés.

Sous l'impulsion de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud (DGE) qui planifie la mise en œuvre de cette nouvelle ordonnance, la STEP de Vidy, au travers de la société Epura S.A., s'est

associée au projet Phos4Life qui vise à récupérer le phosphore dans les cendres des boues d'épuration. Ce projet est piloté par la fondation ZAR (Centre pour une exploitation durable des déchets et des ressources à Hinwill). La phase d'avant-projet est actuellement en cours jusqu'à fin 2021 ; elle devra déterminer l'opportunité de réaliser une usine de récupération du phosphore sur le site d'Emmenspitz dans le Canton de Soleure. Les sept autres partenaires du projet sont les STEP des cantons de Genève, Zurich, Lucerne et Soleure, ainsi que les usines d'incinération des boues des cantons de Fribourg et d'Argovie.

Les coûts de l'avant-projet Phos4life se montent à CHF 1.5 million. La participation financière des différents partenaires est proportionnelle à leur production de boues déshydratées. Pour Epura S.A., le montant est de CHF 210'000.-, dont 50% est subventionné par le Canton de Vaud. Afin de répartir les coûts entre la Ville de Lausanne et les autres STEP livrant les boues à Vidy, Epura S.A. a augmenté de CHF 3.- la prise en charge de leurs boues (soit CHF 151.- HT/tonne) depuis cette année.

La récupération du phosphore dans les cendres plutôt que dans les boues déshydratées est pour l'instant le choix le plus adapté pour la STEP de Vidy en l'état des connaissances. Toutefois cette dernière est en contact régulier avec les autres grandes STEP de Suisse, notamment celles de Berne et de Altenrhein, qui ont choisi la voie des boues déshydratées pour récupérer le phosphore (car elles font du séchage de boues pour les cimenteries). Un changement de filière est encore actuellement possible.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Henri Klunge.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic : *David Payot*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 33 de Piron Françoise, déposée le 15 mai 2020 « Crise COVID-19 - Des étudiant·e·s sans-le-sou ! »

Lausanne, le 16 juillet 2020

Rappel

« Il est bien connu que les jeunes travaillent afin de financer leurs études. Ceci constitue même un plus dans leur CV. Dans le contexte de crise ces jobs se font rares et beaucoup sont même totalement à l'arrêt. Pensons notamment aux activités dans le service ou à l'accueil, aux festivals et lors des manifestations publiques. Ces revenus bien qu'accessoirs sont essentiels pour beaucoup d'étudiant·e·s pour boucler le mois ou financer le loyer de leur colocation. La poursuite de leurs cursus en dépend. Quant aux parents, eux-mêmes plus ou moins impactés par la crise, ils pourront difficilement rattraper ce manque à gagner. »

Préambule

Les emplois des jeunes leur permettent d'acquérir à la fois un revenu accessoire et une expérience professionnelle. Dans le contexte de crise COVID-19, les difficultés qui touchent les jeunes en formation peuvent être de plusieurs types : perte d'un emploi régulier, perte d'un emploi d'été, impossibilité d'exercer un emploi d'été en raison du report des sessions d'examen.

Dès avril 2020, la plupart des hautes écoles ont mis en place des mesures pour soutenir les étudiant·e·s en difficulté financière avec des fonds extraordinaires dotés de un à deux millions. La HES-SO, l'UNIL, et l'EPFL ont mis en ligne et informé largement des dispositifs d'aide d'urgence. Par exemple, la HES-SO accorde un soutien mensuel temporaire de CHF 600.- maximum par mois, un soutien unique de CHF 600.- pour régler les factures médicales ou l'achat de matériel informatique. Par ailleurs, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage peut réexaminer en tout temps l'entrée en matière et la décision sur une bourse d'études suite à une modification de la situation financière de l'étudiant.

Outre les stages qui sont des activités à plein temps et à but d'apprentissage, la Ville offre différents petits emplois à des publics variés. Le Service social de Lausanne verse par exemple une subvention de CHF 105'000.- à la Fondation Mère Sofia pour des emplois à seuil adapté destinés aux personnes en situation vulnérable via la structure Macadam. En ce qui concerne les jobs pour lesquels les grands écoliers et étudiant·e·s pourraient être engagé·e·s, la Ville offre environ 500 petits jobs ou activités accessoires allant de quelques heures par semaine durant un an, à un jour ou un mois selon l'occupation. Dans le cadre de ces petits emplois, les personnes sont appelées à remplir différentes fonctions allant de tâches d'archivage ou administratives simples, à des tâches d'accompagnement d'enfants, en passant par des emplois d'ambassadeurs du tri dans les déchetteries communales. Ces emplois sont ouverts à toute personne avec en général une priorité accordée à des résident·e·s lausannois·es, à des jeunes qui découvrent et se familiarisent avec le monde du travail ou à des jeunes en désaffiliation sociale.

Réponse de la Municipalité

Quelles sont les mesures de soutien que la Ville pourrait envisager de mettre en place pour les soutenir ?

La Municipalité se réjouit des mesures cantonales de soutien aux étudiant·e·s. Bien que les formations supérieures secondaires et tertiaires soient uniquement du ressort cantonal et fédéral, la Municipalité est consciente des difficultés et des risques de précarité des jeunes Lausannois·es à la fois dans leur orientation professionnelle et dans le manque de petits jobs. Subsidiairement au Canton, elle offre des fonds d'aides spécifiques comme les fonds du 700e, d'action sociale, d'aide à la formation post obligatoire, ou encore de la Fondation lausannoise d'aide par le travail selon leurs statuts et règlements propres. Par ailleurs, la Municipalité souhaite soutenir l'insertion des jeunes Lausannoises et Lausannois dans le monde professionnel, rendue plus difficile par la crise sanitaire et économique. Des mesures immédiates sont assorties de mesures à plus long terme. En premier lieu, la Municipalité a décidé de la création d'une vingtaine de places d'apprentissages supplémentaires au sein de son administration pour la rentrée 2020. Dans un second temps, elle a décidé de développer une gouvernance commune en matière de formation professionnelle et d'accès à l'apprentissage au sein de son administration et de mettre en place une politique unifiée en matière de conditions d'engagement de jeunes pour des travaux auxiliaires et coordonnée en matière de stages. Ainsi, cette politique unifiée permettra aussi de répondre à l'engagement d'étudiant·e·s en difficulté financière.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Françoise Piron.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic : *David Payot*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Nomination de Madame Julia Aymonier au poste de cheffe du Service d'organisation et d'informatique

Lausanne, le 12 août 2020

Suite à la mise au concours du poste de cheffe de service et après examen des candidatures qui lui sont parvenues, la Municipalité, en sa séance du 16 juillet 2020, a désigné Mme Julia Aymonier en tant que nouvelle cheffe du Service d'organisation et d'informatique, avec prise de fonction le 1^{er} septembre 2020 à 100%.

Mme Aymonier est de nationalité suisse et britannique, et est formée (graduée et post-graduée) à l'Université de Glasgow (Master en Computer science) et à l'Université de Stanford (notamment Innovative Technology leader). Elle a débuté sa carrière dans le domaine bancaire. Plus récemment, elle a travaillé durant trois ans pour l'Hospice Général (Genève) en qualité de directrice informatique et membre du comité

exécutif. Finalement, depuis 2015, elle a occupé le poste de Chief Digital Officer à l'Ecole hôtelière de Lausanne avant de postuler à la Ville de Lausanne.

Grâce à son expérience avérée en gestion d'une direction IT, Mme Aymonier dispose de toutes les qualités professionnelles et personnelles pour occuper ce poste de cheffe du Service d'organisation et d'informatique, et mener à bien les missions confiées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 40 de Roland Philippoz et consorts, déposée le 9 juin 2020 « Parrainages pour les plus démunis et Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) »

Lausanne, le 13 août 2020

Rappel

« La Municipalité peut-elle envisager de mettre sur pied une action de parrainages afin de permettre aux lausannois qui souhaitent s'engager pour offrir aux plus démunis, par un versement régulier (hebdomadaire, mensuel), un soutien sous forme d'un colis alimentaire? »

Des maisons de quartier sont déjà très engagées, soutenues par des dons directs des habitants en denrées et en argent, mais la promotion d'une possibilité de parrainer une famille ou une personne (pas identifiable) par un versement contribuerait à augmenter les apports financiers et toucher plus de personnes dans le besoin.

Cette organisation pourrait être portée par le Service social de la Ville, le Bureau lausannois pour les familles, la FASL ou une association, mais sous la délégation bienveillante de la Ville ».

Préambule

Lausanne dispose d'un dispositif étoffé d'institutions actives dans le domaine de l'aide alimentaire, composé d'associations (Cartons du Cœur, Fondation Mère Sofia, Solid-ère), de paroisses et institutions en lien avec les Eglises (Centre social adventiste, Point d'Appui, Pastorale sociale, Sœurs Missionnaires de la Charité) et de 17 lieux d'animation. Ce dispositif, décentralisé, permet d'atteindre de manière appropriée et efficace les familles et les personnes précaires ayant besoin d'un soutien alimentaire. Il permet également aux personnes précaires d'accéder à l'aide en toute discrétion, en respect de la dignité inhérente à chaque personne et d'une pratique fondée sur l'éthique, telle que définie dans le code de travail social en Suisse.

La distribution de sacs ou de colis, pour un montant variant entre CHF 20.- et CHF 90.- en fonction des lieux de distribution, est dans la majorité des cas totalement gratuite (ou implique une contribution symbolique de quelques francs), hebdomadaire, et ne nécessite que peu, voire pas, de procédures administratives ni de temps d'attente.

Ce dispositif de distribution alimentaire a été étoffé pendant la crise du Covid-19, mais existait de longue date, même si de façon plus modeste. Les lieux d'animation ainsi que l'association Solid-ère sont des nouveaux venus dans un dispositif qui comprenait avant la crise six acteurs associatifs ou paroissiaux.

Les diverses institutions et associations distribuant les sacs et colis de nourriture sont alimentées presque exclusivement gratuitement en nourriture (sèche ou fraîche) par les deux acteurs de la distribution alimentaire locale : la Centrale Alimentaire de la Région Lausannoise (CARL) et Table Suisse, qui se répartissent le marché de la récolte de denrées alimentaires auprès des grandes surfaces, des commerces et des maraichers de la région. La CARL est une entité financée en totalité par une subvention annuelle allouée

par le Service social de la Ville de Lausanne à Caritas, qui a pour mandat la gestion de cette centrale alimentaire. Table Suisse, qui récolte davantage les produits frais, est quant à elle une fondation financée par des dons privés.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité peut-elle envisager de mettre sur pied une action de parrainages afin de permettre aux lausannois qui souhaitent s'engager pour offrir aux plus démunis, par un versement régulier (hebdomadaire, mensuel), un soutien sous forme d'un colis alimentaire ?

La Municipalité est d'avis que l'apport de dons privés doit être maintenu dans sa forme actuelle, à savoir directement auprès des associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide alimentaire. Parallèlement la Ville concentre son soutien à certaines institutions actives dans le domaine par un financement de leurs prestations de nature sociale, logistique ou administrative.

Afin d'encourager les citoyennes et les citoyens à soutenir financièrement ces institutions, une page sur le site internet du Service social Lausanne sera créée, afin de présenter leurs missions, leur public et leurs actions concrètes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Roland Philippon.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Johann Dupuis du 18 septembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Latha Heiniger et consorts : « FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? »

Résolution de M. Johann Dupuis du 28 janvier 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis : « Municipaliser l'animation socioculturelle pour mieux la démanteler ? »

Lausanne, le 13 août 2020

Lors de sa séance du 18 septembre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Latha Heiniger et consorts « FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Johann Dupuis :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en compte dans sa future politique d'animation socioculturelle, les propositions de réforme émanant des centres, des animatrices et animateurs socioculturels et les consulte lors des prochaines démarches ».

Lors de sa séance du 28 janvier 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis « Municipaliser l'animation socioculturelle pour mieux la démanteler ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive les négociations entamées en consultant collectivement l'ensemble des actrices et acteurs de l'animation socioculturelle dans des délais qui permettent d'explorer avec sérieux les alternatives à la municipalisation et aboutir à un projet de réforme commun ».

Réponse de la Municipalité

Historique

Depuis 2014, la politique d'animation socioculturelle repose sur une convention entre la Ville de Lausanne et la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASL). De nouvelles conventions ont été passées pour les périodes 2015-2016 et 2017-2018. Cette dernière convention a été prolongée pour l'année 2019, puis pour l'année 2020, au vu des échanges en cours entre la Ville et la FASL.

En 2017, un audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) et une évaluation de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) ont été commandés pour analyser l'organisation de la FASL et la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne.

En 2018, sur la base des recommandations de ces organismes, un diagnostic des besoins auxquels répond l'animation socioculturelle a été sollicité auprès des lieux d'animation socioculturels de la FASL. Ce diagnostic a été adressé à la Municipalité en décembre 2018 sous la forme d'un rapport, et a été complété par les informations statistiques et socio-spatiales dont la Ville dispose quant aux quartiers lausannois et par l'inventaire des besoins identifiés par les services de la Ville en lien avec les activités socioculturelles.

Durant l'année 2019, les acteurs de l'animation socioculturelle (personnel, association, comité) et la Ville de Lausanne ont développé des réflexions sur la réorganisation de l'animation socioculturelle lausannoise et la mise en œuvre des recommandations issues du rapport de l'IDHEAP et de l'audit du CFL. Selon le souhait de l'assemblée du personnel, la FASL a d'abord entamé des réflexions séparées pour chaque type d'acteur (personnel, associations, comité de la FASL). Deux forums internes ont été organisés par la FASL, en mars et en juin 2019, sans la participation de la Ville. De son côté, le 4 avril 2019, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) présentait aux acteurs de la FASL les lignes directrices de la Municipalité pour sa future politique d'animation socioculturelle. Ces lignes directrices incluaient notamment l'établissement de conventions tripartites entre chaque association de quartier, la Ville et la FASL, et une différenciation entre une part d'activités définie de manière autonome par les lieux d'animation et une partie définie avec la Ville dans le cadre de la convention Ville-FASL.

La démarche interne de la FASL a abouti à une réforme des statuts qui ont été soumis à la Municipalité pour approbation le 16 octobre 2019, et impliquaient en particulier la sortie de la Ville et de tous les acteurs institutionnels (personnel et associations) de l'animation socioculturelle du conseil de fondation. La Municipalité a estimé que cette organisation supprimait un important espace d'échange entre la Ville et la FASL, et ne garantissait pas une concertation suffisante entre les services de la Ville et les lieux d'animation socioculturelle. Elle a dès lors demandé le 7 novembre 2019 à ce que le conseil de fondation se prononce sur des variantes qui ont toutes été rejetées. Etant donné l'imminence de l'échéance de la convention en vigueur, la Ville de Lausanne était prête à assumer désormais elle-même la mise en œuvre de sa politique d'animation socioculturelle en reprenant les engagements de la FASL vis-à-vis du personnel et des associations. Dès le mois de décembre 2019, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentant·e·s du personnel, des associations et du comité et une séance a eu lieu le 17 janvier 2020 réunissant ces acteurs et une délégation de la Municipalité. Constatant qu'aucune solution envisagée ne permettait de trouver un accord, il a été décidé de procéder à une consultation large. Dans l'intervalle, l'actuelle convention de subventionnement a encore été prolongée.

Consultation et proposition de la Municipalité de poursuite des négociations

Entre février et juin 2020, une vingtaine de rencontres ont été organisées avec les lieux d'animation, ainsi qu'avec l'équipe de direction, le comité et la commission du personnel de la fondation (interrompues entre le 16 mars et le 25 mai suite aux mesures prises afin de lutter contre la pandémie de COVID-19).

Une restitution de ces rencontres a été faite aux associations de quartier, le 7 juillet 2020, et au personnel de la FASL, le 10 juillet 2020. La Ville a pu attester avoir entendu la volonté des acteurs de l'animation socioculturelle de voir la FASL être réformée, de même que leur attachement aux activités des lieux et à leur besoin d'autonomie pour répondre aux souhaits des habitants. Elle a également entendu l'importance de la convention de subventionnement, qui n'avait pas fait l'objet de discussion plénière avec la Ville, mais dont le projet avait suscité plusieurs objections.

De son côté, la Ville a pu expliquer aux acteur·trice·s de l'animation socioculturelle son besoin d'une collaboration plus étroite s'agissant, notamment, de la coordination des services offerts tant par la Ville que

par les lieux d'animation pour les habitant·e·s d'un même quartier, du développement de différentes manières pour les habitant·e·s d'exprimer leur citoyenneté ainsi que du suivi de l'utilisation des importantes ressources allouées par la Ville.

En conséquence, la Municipalité propose à la FASL de signer de manière concomitante, d'ici fin septembre 2020 :

- de nouveaux statuts permettant que la Ville et les acteurs de l'animation socioculturelle quittent le conseil de fondation ;
- une convention de subventionnement avec la FASL sur la base des travaux initiés en 2019 et repris en 2020. Cette convention comporterait, pour moitié, une part d'activités laissée à l'autonomie des lieux d'animation et, pour l'autre moitié, des activités missionnées par la Ville. Les conventions entre la FASL et chaque lieu d'animation seraient transmises à la Ville pour information.

Ces éléments ont été présentés au conseil de fondation, aux associations et au personnel entre le 25 juin et le 10 juillet 2020. Ils feront l'objet d'une consultation et de débats durant l'été, à l'interne de la FASL. Sur cette base, les négociations pourront reprendre au mois de septembre 2020 avec pour objectif la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle convention valables dès le 1er janvier 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jean-Daniel Henchoz : « Un audit sur le Centre sportif de Malley sous le sceau du «secret» »

Lausanne, le 25 juin 2020

En raison de l'absence de M. Oscar Tosato lors de la séance du Conseil communal du 24 juin, et par la voix de Mme Florence Germond, j'ai pris acte sans répliquer, du fait que ma question orale serait transmise au Municipal en charge du dicastère et administrateur du CSM.

Ces circonstances particulières m'incitent à transformer ma question orale en question écrite et je la formule.

« En relation avec la problématique évoquée par le Conseil au sujet de la gouvernance du Centre sportif de Malley, le plénum acceptait le 5 mai la résolution suivante : le Conseil communal souhaite que la Municipalité rende public l'audit qui aura été faite au sujet du Centre sportif de Malley.

Le 23 juin le vice-président du Conseil d'administration révélait que l'audit n'a pas été rendu public. De surcroît il n'y a pas eu de feuille de synthèse distribuée ni aux journalistes ni aux Conseils communaux. Bien que majoritaire au sein du Conseil d'administration, les représentants de la Ville de Lausanne semblent se complaire dans l'omerta.

24 heures du 24 juin fait état d'une certaine frustration de M. le Syndic apprenant que l'audit ne serait pas communiqué à la Municipalité de Lausanne en renvoyant ses interlocuteurs au Conseil d'administration.

La transparence souhaitée est ainsi noyée dans une totale opacité et confirme, jusqu'à preuve du contraire, les doutes qui ont été émis au sujet de la gouvernance du Centre sportif de Malley.

Question : que compte faire la Municipalité pour disposer de cet audit et d'en informer le Conseil communal.

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Stéphanie Mooser : « Enlèvement d'une barrière vétuste pour le bien d'un poney-club »

Lausanne, le 23 juin 2020

Un poney club, situé sur la commune de Savigny, emmène ses petits monteurs sur le chemin situé dans le bois du Jorat, côté Lausanne (chemin de la Fruitière et Chemin du Grands-Bois).

Ce chemin, sans issue, est le seul qui est attribué à ce poney-club pour les promenades.

Le propriétaire du Poney club me sollicite afin d'intervenir auprès de la Municipalité, dans le but de supprimer cette barrière, vétuste, qui empêche la monte des enfants de manière sécuritaire. En effet, les petits monteurs doivent se coucher sur l'encolure du poney pour passer sous la barrière et ainsi accéder audit chemin. Contourner le chemin est impossible et dangereux, à cause de l'enlèvement des poneys dans la boue profonde et stagnante. De plus, se coucher sur l'encolure du poney pourrait être potentiellement dangereux, si l'enfant devait se cogner la tête en la relevant trop vite ou si le poney devait brusquement faire un écart ou un refus.

Monsieur s'engage à briser cette barrière, lui-même, à ses frais, afin d'éviter des coûts à la Municipalité.

Pourriez-vous, svp, nous donner votre accord pour enlever cette barrière, qui semble totalement inutile, afin de garantir la sécurité des enfants, souvent très petits lorsqu'ils viennent se promener dans le bois sur leur monture?

(Signé) *Stéphanie Mooser*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Graziella Schaller : « Chantier sur l'avenue de Chailly 58-64 A et B : à combien cette restriction d'usage de la voie publique est-elle facturée aux promoteurs ? »

Lausanne, le 24 juin 2020

Le chantier sur l'avenue de Chailly (entre le 58 et le 64 A et B) a suscité 2 articles récents dans le Lausanne-Cités (10 et 17 juin).

Ces immeubles sont construits si proches de la route (contrairement à la volonté exprimée par la Municipalité de favoriser la mobilité douce) qu'il ne sera possible de conserver qu'un trottoir alibi et, en tout cas, qu'il sera impossible de créer une piste cyclable. Et ceci même si l'avenue sera élargie, et qu'un miroir de signalisation sera posé, comme il est précisé par le service de l'urbanisme dans l'article du Lausanne-Cité du mercredi 17 juin.

Puisqu'il faut, en raison de ces travaux, restreindre la circulation (pose de feux alternés qui gênent considérablement la circulation, y compris celle des bus), il y a, pour le public, restriction d'usage de la voie publique (probablement pendant un ou deux ans).

Je souhaite poser la question suivante à la municipalité :

A combien cette restriction d'usage de la voie publique est-elle facturée aux promoteurs?

(Signé) *Graziella Schaller*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Xavier Company : « Quid de l'augmentation pérenne des terrasses lausannoises »

Lausanne, le 24 juin 2020

Depuis plusieurs années, le succès de terrasses éphémères, notamment au bord du lac, se fait sentir un peu partout à Lausanne. L'après-coronavirus permet en plus de voir fleurir des terrasses un peu partout en ville, à la satisfaction des Lausannoises et Lausannois. En effet, l'accueil réservé tant aux lieux éphémères estivaux qu'aux nouvelles terrasses est très positif et devrait nous inciter à faire d'avantage dans cette direction, pour satisfaire à la volonté des habitantes et habitants.

Pour cette raison, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. A ce stade, la Municipalité prévoit-elle de réitérer les années à venir les autorisations étendues pour terrasses qu'elle a délivrées cet été pour les bars, cafés ou restaurants ?
2. Au vu du succès des terrasses autour de la Place de la Riponne, la Ville envisage-t-elle de mettre à disposition pour des terrasses éphémères ou d'autres activités les espaces autour du Palais de Rumine et sur la parcelle n° 10300 de la Commune de Lausanne (dont la Commune de Lausanne est propriétaire), soit notamment les deux jardins sur "l'avant" du bâtiment et l'espace en demi-cercle à l'angle Nord du bâtiment ?

(Signé) *Xavier Company*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Céline Misiego : « Des fixes à St-Martin ? »

Lausanne, le 23 juin 2020

L'hébergement d'urgence, et la politique sociale à bas seuil, sont souvent fait de tâches avec des horaires de nuit, des temps partiels ou des postes à durée déterminée. Pour prendre la partie que la Ville gère directement, l'Etape et son accueil d'hiver, recourent très largement à du personnel auxiliaire. Les institutions subventionnées ont également un fort renouvellement de leur personnel. La prise en charge des personnes en grande précarité est donc souvent assuré par des personnes précaires sur le plan professionnel.

L'ouverture du dispositif de St-Martin, prévu en 2021, laisse espérer une stabilisation de ce dispositif, tant pour les usagers.ères que pour le personnel. Sur la base de ce qui précède, je pose la question suivante:

L'ouverture de St-Martin permettra-t-elle de proposer un statut fixe au personnel de l'Etape, et une poursuite de leur engagement pour le personnel des autres structures? Sinon, quelle part du personnel risque rester avec un statut d'auxiliaire ou de voir leur poste disparaître, et pourquoi?

(Signé) *Céline Misiego*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un plan d'affectation communal adapté au réchauffement climatique »

Lausanne, le 18 juin 2020

(Signé) *Anne-Françoise Decollogny* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Céline Misiego : « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »

Lausanne, le 23 juin 2020

(Signé) *Céline Misiego*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires »

Lausanne, le 24 juin 2020

(Signé) *Céline Misiego* et 10 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Aude Billard et consorts : « Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre »

Lausanne, le 23 juin 2020

(Signé) *Aude Billard* et 10 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? »

Lausanne, le 25 août 2020

(Signé) *Xavier Company* et 5 cosignataires

Prise de parole de Mme Magali Crausaz Mottier

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Je tiens juste à prendre la parole non masquée pour sensibiliser les intervenants que les sourds et malentendants qui nous suivraient à la télé ne peuvent pas nous entendre masqués. Merci de votre attention.

Questions orales

Question

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Ma question concerne les travaux entrepris à la Place de Milan sur des jeux d'eau. J'ai vu l'autre jour qu'ils étaient fermés et qu'il y avait un chantier et j'aurais voulu qu'on nous donne une explication sur ce qui est arrivé à ces jeux d'eau qui ne sont pas si anciens et par quoi ils seront remplacés et ce que cela va coûter

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, cette place et ce jeu d'eau ont été construits en 1997, il y a plus de 20 ans. Le jeu en particulier, celui que vous évoquez, le jeu d'eau, a largement vieilli et ne correspond plus aux normes de sécurité. Donc nous avons décidé de le démonter au mois de juin, sauf erreur déjà. Le démontage de ce jeu a environ coûté 8000 francs pour démonter notamment la vis d'Archimède, par contre toute l'infrastructure de l'eau, de la fontaine et de la circulation de l'eau est maintenue et nous avons l'intention d'ici l'été prochain d'installer un simple jeu d'eau plutôt à même le sol, vraisemblablement avec des rigoles. Nous garderons la structure et l'infrastructure de l'eau, mais nous enlèverons la dangerosité actuelle. Et puis évidemment à plus long terme, la place de Milan devient gentiment aussi une des places de jeu que nous mettrons vraisemblablement dans le prochain préavis crédit-cadre de place de jeu qui mérite un coup de jeune. Mais en tout cas, pour l'été prochain, en principe, on remettra un autre jeu d'eau.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question s'adresse à Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand. Vous savez que les soi-disant autoentrepreneurs qui travaillent pour les entreprises de livraison de repas à domicile, je pense ici en particulier à Uber Eats et à Smoods CH et j'ai remarqué que soumis à ces conditions difficiles, ces employés en fait enfreignent constamment les règles élémentaires de la circulation. D'ailleurs qu'ils opèrent en scooter ou bien avec leur voiture Smart j'ai noté circulation et parcage sur les trottoirs l'utilisation des bandes cyclables, des excès de vitesse, etc. Et ma question est la suivante : qu'entend entreprendre la Municipalité pour contraindre les entreprises de livraison concernées à offrir des conditions de travail telles qu'elles n'induisent pas un rythme qui invite aux infractions routières répétées, mettant en danger en particulier la sécurité des piétons, mais aussi celle des cyclistes.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – A mon tour de me réjouir de vous retrouver et de retrouver les questions régulièrement adressées à la Municipalité. La question de M. Calame, pour laquelle je le remercie, implique comme il se doit plusieurs niveaux institutionnels, plusieurs niveaux de responsabilité. En préambule, il s'agit de rappeler que la municipalité souhaite que chacun puisse être rémunéré correctement au cas échéant dans le cadre d'une CCT, par exemple celle relative aux services de livraison.

Le lien qu'il fait entre les conditions de travail, si c'est une relation de travail dont il s'agit, et l'occupation et le respect des règles de la circulation sur les trottoirs à proximité des différents établissements sont évidemment portés à connaissance de la police. Différentes mesures sont prises en fonction d'opportunités et de capacités également à réprimer ce type de comportement. Pour le reste des réponses plus complètes de la Municipalité viendront dans le cadre d'une réponse à une interpellation sur le même sujet.

Question

Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Payot. Vous avez fait un certain nombre d'annonces concernant les écoles lausannoises la semaine passée. Et puis j'ai lu le dossier de presse, vous avez parlé d'une prestation pilote en 7-8P à Villamont qui serait désormais facturée en fonction du revenu aux parents. Sachant qu'aujourd'hui le prix du repas est à 8 frs, pouvez-vous nous indiquer dans quelle fourchette se situera le prix de la prestation pour cette prestation pilote ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le prix est donc facturé en fonction du revenu, il s'échelonne entre 5 et 10 francs. Et puisque la prestation a entre temps débuté, je peux aussi vous dire qu'elle a l'air de rencontrer actuellement un réel succès avec une augmentation de l'affluence pour le réfectoire de Villamont et l'offre parascolaire qui est proposée.

Question

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Ma question s'adresse au municipal Jean-Yves Pidoux. Il fut un temps pas très éloigné. Les résidents de mon quartier avaient le plaisir d'être réveillés par le doux chant des

oiseaux, pouvaient contempler avec admiration les clairs de lune et avaient une nuit qui s'appelle une nuit. Ce temps est désormais révolu suite à l'approbation du pôle des SIL de remplacer les anciennes lampes de l'éclairage public par des lampes à LED. Les animaux, tels que les oiseaux, les hérissons, les écureuils, ont déserté la forêt et nos jardins. Les clairs de lune sont éclipsés par le nouvel éclairage. La nuit est aussi jour que le jour.

Ma question, est-ce la nouvelle politique du parti des Verts que de nuire à la santé de toute la population lausannoise et de les humilier par des décisions prétendues écologiques

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Si j'étais aussi laconique que la situation le demande, je me contenterais de répondre à Monsieur Clerc, non. Malheureusement, je me dois de compléter un petit peu et d'informer ce Conseil que M. Clerc a écrit à la direction des Services industriels avec exactement le même contenu et d'ailleurs sur le même temps aimable et je lui ai déjà répondu par écrit j'espère qu'il a reçu cette réponse. Je vais peut-être faire grâce à ce Conseil de l'intégralité de cette réponse, mais globalement il s'agit de dire que le changement d'éclairage qui a eu lieu dans le secteur concerné a eu lieu déjà il y a plusieurs années et qu'il ne s'agit pas de lampes LED, mais de lampes à iodure métallique.

Les installations qu'évoque M. Clerc ont à peu près un âge qui correspond à peu près à la demi-vie de ces installations, une dizaine d'années et bien entendu nous les remplacerons par des lampes LED lorsque le moment sera venu et que nous pourrons – puisqu'effectivement c'est un problème que l'éclairage public a et qui s'est manifesté aussi dans la réponse que nous allons donner à madame Schaller – l'éclairage public n'a pour l'instant pas la possibilité de télégérer, de gérer à distance les éclairages de manière différenciée selon les quartiers, les secteurs. Donc si on devait moduler l'éclairage public actuellement sur l'ensemble de la Ville de Lausanne, il faudrait le faire manuellement en allant dans les postes de transformation. Avec le deuxième plan lumière qui vous sera bientôt soumis, nous allons mettre en place toute une série de dispositifs techniques qui permettront la télégestion, c'est-à-dire le traitement différencié des quartiers et la modulation de l'éclairage public qui pour l'instant n'existe que dans des zones pilotes assez rares à Lausanne.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Je suis content d'apprendre qu'un rapport m'a été envoyé, rapport que je n'ai jamais reçu.

Question

M. Johan Pain (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand au niveau de la Direction Police et Économie. Ça concerne une place à la Sallaz qui se situe au-dessus du parking souterrain payant et à côté de la station M2 de la Sallaz. Cette place est bien indiquée interdiction de stationner sauf ayant droit. Mais sur cette place il n'y a aucune case pour délimiter les places de parc, il y a juste une case concernant les véhicules de secours.

Alors ma question est : quels sont les personnes, les ayants droit pouvant stationner sur cette place ? Et je vais contrôler un petit peu les parebrises, voir s'il y avait une remise de macarons, il n'y a pas de macarons. Voilà, alors ma question c'est de savoir qui sont les ayants droit et puis qui contrôle un petit peu ces allées venues sur cette place et souvent elle déborde de véhicules.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Les ayants droit sont certainement très précisément définis, mais je suis incapable de vous les de répondre à votre question, nous n'en avons pas été nanti à l'avance, je ne connais pas le régime de l'ensemble des places territoires que nous nous partageons avec madame Germond pour ce qui s'agissant de 20 000 places. Donc nous regarderons précisément cette 19 999ème place et la suivante pour pouvoir vous répondre plus précisément sur qui a le droit de se parquer là-bas au delà des services d'urgence et j'imagine des usagers d'un certain nombre de services de la Ville. Il faudra nous transmettre les coordonnées précises.

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Ma question s'adresse a priori à Mme Germond. Ça concerne la Cité. Donc toutes mes félicitations pour avoir rendu piétonne cette zone, c'est une excellente nouvelle.

Malheureusement, il y a quand même deux secteurs qui n'ont pas été modifiés, c'est d'un côté le secteur du côté Maison Gaudard et aussi Café de l'Évêché, mais surtout la place du château où rien n'a été modifié en fait. Juste pour rappel, le Conseil communal avait voté en 2018, suite à une interpellation qui a été déposée en 2016 déjà, de procéder assez rapidement à des discussions avec le Canton en vue de requalifier en fait la place du château et notamment aussi réfléchir à une piétonnisation éventuelle ou partielle de cette place.

Et donc ma question est la suivante, où on est la Ville aujourd'hui avec les discussions, les négociations avec le Canton et jusqu'à quand est-ce qu'on pourra attendre des mesures concrètes sur cette place du Château ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors en effet, à la demande de certains acteurs économiques et habitants du quartier, nous testons depuis quelques semaines maintenant une zone provisoire piétonne à la Cité. Nous avons agi rapidement dans le cadre des mesures Covid, comme d'autres qui ont été mis en place à la rue Centrale ou encore à Ouchy et ceci de façon provisoire, et donc fermer certaines rues de la Cité, au trafic, surtout au trafic de transit notamment.

La question que vous nous posez de la piétonnisation de la place du château et aussi un peu plus à l'Est du secteur du MUDAC se pose évidemment est complètement pertinente, mais nous faisons l'analyse que cas échéant, une telle piétonnisation doit faire l'objet d'une vaste démarche et consultation pour mettre en place cette mesure, donc ce n'était pas possible de le faire dans le cadre de ces mesures provisoires rapides.

Pour répondre à votre question plus précise par rapport aux différents échanges sur ce sujet avec la place du Château, en effet la Municipalité suite à votre résolution a écrit à l'État, au Conseil d'État, il y a maintenant bien quelques mois, puisque peut-être ne le savez-vous pas, mais cette place du Château n'est pas uniquement du domaine public communal, mais également du domaine public cantonal pour environ 40%. Donc près de la moitié de la place du Château n'est vraiment pas dans notre compétence, respectivement cas échéant, s'il y a un projet, il doit être porté, financé par les deux acteurs, puisque les deux acteurs se partagent cet espace public. Et à ce jour, sauf erreur, en tout cas des recherches que j'ai pu faire depuis le courriel que vous m'avez envoyé tout à l'heure, nous n'avons pas encore reçu de réponse de l'État sur le lancement d'un projet commun, mais enfin l'intention est bien là de travailler sur cet espace, mais nous devons le faire en partenariat, puisque la moitié de la place est du domaine public cantonal.

Question

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Ma question s'adresse à notre municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Début juillet, une pollution de l'eau potable a été annoncée dans le Pays d'Enhaut. Et durant plusieurs jours, les autorités cantonales ont avisé la population de bouillir l'eau distribuée avant sa consommation. En sachant qu'environ 15% de l'eau distribuée aux Lausannoises et aux Lausannois provient du Pays d'Enhaut, quelles mesures préventives ont-elles été prises par le service des eaux de la ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L'eau de Lausanne n'a jamais été en danger. La pollution concernait d'autres sources, puisqu'il y a des sources qui concernent plusieurs captages et plusieurs Services de l'eau, respectivement concessionnaires. Les sources concernées par cette pollution étaient distantes, non relatives à notre réseau, elle concernait précisément le village de Château d'Oex et le hameau des Moulins. Des vérifications ont toutefois été faites pour savoir s'il y avait des possibilités que nous ayons des problèmes similaires. Tel n'était pas le cas, il n'y a donc eu aucune mesure complémentaire à prendre pour préserver la santé des habitants de Lausanne et de l'agglomération.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ma question s'adresse à Madame Germond. Un poste de spécialiste en gestion du temps de travail est actuellement en concours à la Ville. Il est présenté à 100% sans possibilité particulière de gestion du temps de travail justement. Sachant que le Conseil communal en juin avait approuvé l'idée de faire figurer explicitement sur les annonces la possibilité de télétravail, afin notamment

de susciter plus les candidatures des femmes qui hésitent lorsque le poste est à 100%, est-ce que parce que c'est vous souhaitez engager plutôt un homme à ce poste aux RH afin d'équilibrer l'équipe majoritairement je suppose féminine que vous le présentez ainsi par souci de mixité ou bien est-ce une autre raison ou alors vous l'avez peut-être l'intention de le faire quand vous aurez le poste de spécialiste engagé.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vous remercie pour cette question. Madame Piron, je n'ai pas évidemment en tête toutes les postulations qui ont paru durant l'été dans les différents services de la Ville. Donc si vous avez vu ce poste à 100% vraisemblablement que c'est le cas. Il faut savoir que nous avons toujours une certaine souplesse qui est possible. Je me renseigne volontiers auprès du service si tel est le cas. Et puis que nous avons désormais, et puis ça a été encore accentué avec le COVID, largement aujourd'hui la possibilité et mis en place les outils grâce notamment à l'intervention de notre service informatique, pour que le télétravail soit possible.

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – Ma question s'adresse probablement à madame Litzistorf s'agissant de la 5G, je vous rassure, pas en lien avec le Covid. La position du Canton et de la Municipalité paraissait assez claire jusqu'à dernièrement sur une volonté de limiter au maximum l'exposition de la population aux rayonnements non ionisants. Pour preuve, le communiqué de presse du Conseil d'État visant à accepter uniquement des petites modifications d'antennes, sans augmentation de puissance, ou votre réponse à l'interpellation de M. Panchard du 8 mai 2018, encore plus critique.

Toutefois, quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons découvert un avis d'enquête dans la CAMAC qui visait l'adaptation d'une station de communication mobile existante nouvelles technologies 4G-5G pour le compte de Swisscom par le propriétaire qui n'est autre que la caisse de pension du personnel communal de la ville de Lausanne sur une parcelle en ville du Mont. La CPCL elle-même qui demande un tel permis de construire, ça semble aller à l'inverse de la position municipale, d'où notre question quelle politique la municipalité mène-t-elle sur les demandes de nouvelles antennes ou stations de communication 5G sur la commune et plus particulièrement sur les parcelles détenues par la collectivité directement ou par le biais de la caisse de pension notamment en termes d'autorisation.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Quelques réponses à monsieur Xavier Company en attendant je le dis déjà en préambule, qu'on puisse aussi étoffer des réponses comme cela serait nécessaire au développement qui a été fait, réponses que vous trouverez en partie quand nous viendrons avec le rapport-préavis sur une pétition qui concerne aussi le sujet de la 5G. Mais pour quelques éléments de rappel et de réponse à M. Xavier Company, on sait de façon générale les dispositions légales et la jurisprudence qui existent actuellement en la matière ne donnent pas les moyens juridiques à la Municipalité d'interdire l'installation de nouvelles antennes à téléphonie mobile, si celle-ci respecte la législation en vigueur et qu'elle n'a pas d'impact significatif justement d'un point de vue esthétique sur les bâtiments ou sur des sites remarquables.

Ainsi la Municipalité, comme on a eu l'occasion de répondre également à M. Panchard, n'a pas les moyens légaux d'interdire la construction d'antennes de téléphonie mobile. Pour rappel, la Confédération fixe les valeurs limites en termes de rayonnement, l'application et le contrôle sont à la charge du Canton. Il faut donc noter, et on l'a déjà évoqué, que dans ce contexte, le Canton a annoncé en décembre 2019 ne plus délivrer d'autorisation spéciale synthèse CAMAC, auquel on a fait référence dans la question orale de M. Company, pour les nouvelles antennes 5G. Tant que durera cette mesure et tant qu'aucun tribunal ne s'est prononcé à ce sujet, la municipalité, en l'absence de synthèse CAMAC, ne pourra pas délivrer un permis. Ça c'est déjà une première piste qui montre aussi toute la dynamique et le soutien et les interventions qu'on peut faire aux différents étages de la fusée institutionnelle, si vous passez l'expression.

Toutefois, on peut rappeler aussi que la Municipalité a déjà pris certaines mesures en anticipant le développement et le déploiement des nouvelles antennes de téléphonie mobile avec l'arrivée de la nouvelle technologie 5G. Elle a notamment demandé aux autorités cantonales et fédérales de ne pas assouplir, surtout

au niveau fédéral bien entendu, les valeurs limites en termes de protection des riverains contre le rayonnement non ionisant. Vous avez vu il y a quelques mois les attaques et elles vont certainement persister. Elle a mis aussi en place une cellule interne AGIL pour évaluer l'intégration paysagère de toute nouvelle antenne. Et puis dernier point très important, ce qui nous fait tenir pour l'instant en l'absence justement, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, de base légale et de jurisprudence en la matière, la Municipalité exige systématiquement un permis de construire pour toutes les modifications, y compris mineures d'antennes existantes. Ça, ça repose le cadre qui a été validé par la Municipalité.

Concernant maintenant les antennes qui pourraient être justement sur des parcelles privées communales, la Municipalité a mis en place une démarche standardisée qui se déroule dans le domaine du droit public pour les demandes de permis de construire et de droit privé mis à disposition de la parcelle au bail et à loyer. Alors la démarche c'est que toutes les modifications d'antennes et de technologies de téléphonie mobile sont soumises à enquête publique, y compris les cas mineurs, ça c'est important de le situer, et puis les services de l'administration gérant les parcelles communales peuvent discuter avec les opérateurs. Toutefois, la municipalité ne se prononcera qu'au moment de la délivrance du permis de construire sur ces éléments de droit privé. Il s'agira alors de voir si la nouvelle technologie 5G est prévue sur ce site, et puis je renvoie à ce que j'ai évoqué tout à l'heure, notamment par rapport à la position du Canton, pour l'instant ne change pas, donc pour l'instant on peut aussi dire que la Municipalité veille tout comme vous le faites, nous attendons aussi que les acteurs bougent et puis nous répondrons aussi rapidement que possible, comme je l'ai évoqué en préambule, dans le rapport-préavis concernant la pétition qui a été déposée.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Ma question s'adresse à M. Junod ou à Mme Germond, je ne sais pas exactement. Nous avons appris aujourd'hui qu'un accord est intervenu entre le Conseil d'État vaudois et l'Union des communes vaudoises dans le dossier brûlant, mais qui piétine néanmoins depuis un certain temps déjà, de la répartition du financement de la facture sociale. La communication relative à cet accord fait notamment état d'un rééquilibrage progressif en faveur des communes à hauteur de 150 millions de francs. On ne peut s'empêcher de relever avec regret que cette communication reste désespérément muette sur la pourtant nécessaire maîtrise des dépenses sociales dans ce canton.

Ma question est la suivante, la municipalité dispose-t-elle déjà d'une estimation de l'impact de cet accord sur les finances de la ville et qu'à échéant, quelle est l'ampleur de cet impact ? Dans la négative, quand va-t-elle informer le conseil communal sur ce point ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – En l'état, sauf entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation dans l'intervalle, qui pourrait évidemment modifier les répartitions entre les différentes communes, et notamment mieux prendre en compte les charges de ville-centre, mais en l'état, sur ces 150 millions, c'est une règle de trois qui s'appliquent c'est donc entre 15 et 20%, j'ai pas le chiffre exact ici, des 150 millions estimés qui reviendront à la Ville de Lausanne.

Je précise quand même que pour être tout à fait transparent que cette manne de 150 millions correspond en gros à deux tiers de l'estimation de l'augmentation future des dépenses sociales à charge des communes ce qui signifie qu'en fait l'accord que nous avons trouvé avec le Canton est un accord qui va permettre de fortement limiter l'évolution de la facture sociale d'ici 2026-2028, la durée est flottante, mais sans l'annuler complètement. Et ceci sur la base d'hypothèses où elle continuerait à progresser de la même manière qu'elle a progressé ces dernières années.

Question

Mme Anita Messere (UDC) : – J'avais demandé beaucoup plus tôt, c'est étonnant, j'ai dû la redemander une deuxième fois. Je me dépêche trois éléments avant de poser ma question. J'ai relu la brochure sur la mobilité de l'édition 2020 qui mentionne qu'il y a une augmentation de 54% des vélos entre 2017 et 2019 et 1300 places cyclistes qui ont augmenté. En fait, les chiffres, une fois de plus, ne sont pas comparables. Je pense que c'est volontairement, ils ne sont pas comparables, si encore ils sont vrais. D'ailleurs les chiffres qui sont dans cette brochure sont inévitablement très choisis.

Vous venez de supprimer, Madame Germond, des dizaines de places pour toute mobilité à la Cité, y compris handicapés et deux roues, ce qui est absolument incroyable pour nous, ceci pendant les vacances, contrairement à ce que vous affirmez, sans consulter la population, contrairement à ce que vous prétendez, vous n'avez pas consulté la population, mais uniquement une association et peut-être deux commerçants, peut-être deux, on est resté devant le fait du roi et prétendument à l'essai, mais en tout cas pendant deux mois où on est en pleine déconfiture. Alors les décisions ont été respectueuses, la police pas informée et évidemment les décisions aussi ne peuvent que difficilement être respectables par les habitants, y compris les personnes à mobilité réduite, les clients, les proches aidants, les travailleurs, les visites et même les touristes. Mais bien sûr en faisant attention que les dealers et les consommateurs puissent accéder très librement à la Cité. Troisième élément, c'est que le CHUV a des travaux depuis des années et on aura encore pendant des années...

La présidente : – Il faudra coucher votre propos et donner votre question, Madame.

Mme Anita Messere (UDC) : – Ce sera 4000 employés qui ont besoin de places de parc avec un métro qui est saturé. Ma question c'est de savoir, après la Cité, avez-vous le projet de créer des places autour du Chuv, au territoire lausannois et non pas cantonal, puisque vous n'avez pas de pouvoir là-dessus. Comptez-vous sur des catapultes multidirectionnelles pour permettre au personnel de soigner les patients et je précise que ce que nous vivons est dû en partie à une inutile surpopulation dont vous êtes responsable.

La présidente : – Madame Messere, juste pour préciser que je n'ai pas cherché à vous court-circuiter, j'ai pris vraiment les ordres de parole comme ça venait. Donc je n'accepterai pas vos accusations. Non. Et puis je vous rappellerai aussi qu'une question orale c'est une question, ce n'est pas un exposé.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors comme j'ai pu le dire tout à l'heure en répondant à une autre question orale qui pensait qu'on n'avait peut-être pas été assez loin, je réponds à madame Messere que nous avons en effet comme je l'ai dit mis en place une piétonnisation provisoire de la Cité pendant cet été dans un centre historique patrimonial. Je pense qu'il y a peu de villes au monde qui laissent la circulation des voitures et des places de parc au pied d'un monument historique qui date de plusieurs siècles et qui est classé en note 1. Donc aujourd'hui, nous pensions que c'était un enjeu essentiel. Il est difficile, en particulier dans une procédure rapide comme celle que nous avons voulu mettre en place pour que cette piétonnisation puisse encore bénéficier à l'usage de l'espace public dans le temps de l'été et des beaux jours. Nous nous sommes appuyés en effet sur certains acteurs économiques qui nous ont sollicités et les Amis de la Cité qui représente environ 200 personnes sur les 700 habitants de la Cité.

Par rapport à vos questions un petit peu plus précises concernant les places de parcs pour personnes handicapées, c'est très important de rappeler que ces personnes ont accès à toutes les zones piétonnes et peuvent se parquer n'importe où dans les zones piétonnes et donc c'est vraisemblablement ce système qui sera mis en place comme dans les autres piétonnes à la cité, c'est la zone piétonne et pérennisée. Par rapport à votre question pour le CHUV, si j'ai bien compris, à savoir est-ce que nous allons créer des places de parc supplémentaires aux CHUV. Il n'y a pas de tels projets qui sont en cours, en tout cas dans les tiroirs. C'est vrai que nous travaillons vraiment sur une promotion de la mobilité durable, d'inciter au repos modal, d'inciter celles et ceux qui souhaitent à se déplacer à pied, à vélo, en transport public. Je pense que c'est vraiment l'avenir de notre mobilité et c'est dans ce sens-là que nous travaillons au sein de la Municipalité.

Mme Anita Messere (UDC) : – Madame Germond, on a bien dit que le métro était saturé.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une question pour Madame la Municipale Germond. En parallèle du lockdown qui nous a tous impactés, la vie des automobilistes lausannois aussi a été impactée par les décisions prises par la Municipalité. Nous avons en effet appris par la presse que plus de 600 places de parc ont été biffées et près de 7,5 kilomètres de pistes cyclables ont été construits. Au vu de ces changements importants et fortement contraignants pour les automobilistes, la question est la suivante : existe-t-il un document consolidé et consultable par les Conseillers communaux et les Lausannoises et les Lausannois qui donne la planification sur ce que la municipalité entend faire jusqu'au 31/12/2020 en termes de pistes

cyclables et de suppression de places de parc ? Si un tel document existe, comment le consulter ? Si un tel document n'existe pas, pourquoi n'existe-t-il pas ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que vous l'avez compris, nous avons comme plusieurs capitales de l'Europe entière et de plusieurs pays de la planète, nous avons agi rapidement dans l'urgence, aussi en regard des chiffres qui nous venaient d'une part modale de l'usage des automobiles qui augmentait, de crainte de prendre les transports publics, et donc en regard avec ces données là, l'importance qui nous semblait donnée à la promotion de la mobilité douce respectivement notamment la création des bandes cyclables, différentes infrastructures pour les cyclistes et cela s'est fait dans des procédures très rapides et d'urgence et évidemment pas en se basant sur des documents de planification. Pour ceux-ci vous avez les différents préavis que la Municipalité a sollicités devant votre Conseil et des projets spécifiques, ce qu'elles nous venons de vous demander, des crédits pour les construire. Sinon, évidemment, nous travaillons, hors procédure d'urgence, nous travaillons dans les dispositions légales et réglementaires, la Loi sur les routes, la Loi sur les circulations routières, les publications dans la FAO, etc...

Il faut savoir qu'une place de parc supprimée à Lausanne fait l'objet d'une publication dans la feuille des avis officiels. Donc c'est des procédures assez lourdes et qui sont relativement cadrées et que, hors Covid, que nous suivons évidemment à la lettre. Et puis je rappelle peut-être un chiffre important, le nombre de places de parc publiques à Lausanne c'est 21 000, donc c'est vrai que quelques centaines de places c'est un chiffre dans l'absolu important, mais relativement faible. Et si on y ajoute les parkings privés en ouvrage accessible au public, le parking de la Riponne, etc. on est à plus de 23 000 places de parc publiques. Donc je pense qu'il faut pondérer et mettre ces chiffres en regard.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Excusez-moi de reprendre la parole après la municipale. J'ai juste un complément. En fait, la question n'était pas sur ce qui a été fait, mais sur ce qui sera fait. La question c'est sur ce qui sera fait d'ici au 31.12. Y a-t-il un plan maintenant qu'on ait sorti un petit peu peut-être de l'urgence ? Y a-t-il une visibilité que nous pourrions avoir sur ce qui va être entrepris depuis le 25 août 18h

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Excusez-moi monsieur, j'ai pris le contre-pied de monsieur Pidoux, j'ai commencé par l'explication puis je vais vous répondre non.

Crédit d'investissement

Travaux d'aménagement d'une réception centralisée pour le bâtiment sis place Chauderon 4 pour les besoins du Service social Lausanne

Préavis N° 2020/17 du 20 mai 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Alain Hubler, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Alors c'est vrai qu'on a causé des factures sociales tout à l'heure. Moi j'ai l'impression que la facture sociale va augmenter ces prochains mois et je pense que cet automne on aura quand même certaines surprises par rapport à la fermeture d'entreprises sur le territoire communal. Et je voulais savoir si la Municipalité avait l'intention de restructurer le service social, puisqu'on s'aperçoit en lisant le préavis qu'on a plusieurs sites à Chaudron 4, Chauderon 9, route de Genève 52 et rue de l'Ale 31. Ici, le canton va investir 500 000 francs pour modifier la réception de Chauderon 4 afin que les employés soient, si on veut bien sécurisés par rapport aux bénéficiaires qui pourraient présenter des signes de violence et qui viendraient chercher leur dû dans ces bâtiments.

Je me pose la question de savoir pour quelles raisons on n'a pas un service social qui est réuni sous un seul toit, et pour quelles raisons on ne bénéficie pas peut-être de la possibilité de racheter l'immeuble à Bel Air, cet immeuble qui est tant décrié, qui est vide depuis de nombreuses années, pour pouvoir faire un bâtiment dédié à ce service. Il ne faut pas se leurrer, le Covid-19, tout le monde en parle. Dans le secteur de la construction, on s'aperçoit que maintenant, il y a quand même des effets à retardement qui arrivent. On reçoit notamment aussi pas mal de factures de TVA, de charges sociales qui ont été différées pendant quelques semaines. Et il y a pas mal d'entreprises qui vont être impactées par ce Covid-19.

Donc, mon impression est que le nombre de bénéficiaires au RI va augmenter, il ne va pas diminuer contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure et je pense que la possibilité de refaire une réflexion sur l'avenir de ce service social est présente. Maintenant, je voudrais savoir également si les 500 000 francs de travaux qui ont été devisés ont été confiés à des entreprises locales ou est-ce qu'on va voir des plaques fribourgeoises ou valaisannes venir travailler à la rue de l'Ale. Voilà, je n'ai terminé pour mon intervention, je vous remercie de vos réponses.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Le groupe des Verts soutiendra les deux conclusions de ce rapport-préavis ayant été examiné en commission, il y a plusieurs éléments qui ont été posés à la Municipalité qui ont obtenu des réponses satisfaisantes. Je crois que le contexte est assez clair. La modification qui est proposée ici est le fruit ou le produit ou la conclusion d'un audit qui effectivement a mené à la conclusion qu'il fallait mieux gérer les flux de personnes, mieux gérer l'accueil des demandeurs et leur traitement par le personnel communal et donc la transformation qui est proposée ici semble pertinente et adéquate aussi pour améliorer l'accueil et les prestations offertes à la population surtout dans un contexte où ce service sera probablement, comme ça a été dit, fortement sollicité les prochains mois.

Le dernier détail, vu que cet objet est passé à la commission des finances et ça n'a pas manqué d'être remarqué cette transformation sera entièrement financée par le budget cantonal. Évidemment que pour un commissaire des finances comme moi, ça a évidemment pesé dans la balance, mais ce n'est pas uniquement pour ça que le groupe des Verts vous appellent à soutenir ces deux conclusions de ce préavis.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Mes préopinants ont déjà mentionné pas mal d'éléments. Je tenais pour ma part à ajouter que lors de la commission nous avons été informés que le personnel des services en question était heureux de ces nouveaux aménagements et que ça amènerait la diversité dans leur travail et qu'ils accueillent donc cette entrée collective avec beaucoup, ce n'est peut-être pas de joie, mais en tout cas un intérêt marqué. Dès lors, le groupe socialiste soutiendra les deux conclusions de ce rapport que nous trouvons excellent.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je remercie la Commission des finances d'avoir agi dans l'urgence pour étudier ce crédit d'investissement. Monsieur Gaudard, vous posez des questions qui sont le fruit des réflexions que nous menons à la direction des Sports et de la cohésion sociale depuis le début de la législature. Vous les avez pu constater que suivant vos envies aussi, on a regroupé le service du travail à Sévelin au maximum en prenant tout un rez-de-chaussée important. Nous avons également loué des locaux en face de Chaudron à Port-Franc pour y loger toute l'unité commune CSR - ORP que nous rapatrions au maximum les unités du service social qui était à la rue de la Tour et à rue de Genève 52 sur Chauderon 9 ou sur Chauderon 4 ici.

Concernant le Service social qui est un service qui compte aujourd'hui 290 emplois plein temps, ce qui veut dire quand même un certain nombre d'employés de plus. Nous n'avons pas encore trouvé ce bâtiment, nous avons imaginé il y a déjà encore une huit ans environ racheter l'immeuble qui avait à la rue Neuve un immeuble qui aujourd'hui qui était occupé à ce moment-là par une école club. Il est clair que nous sommes toujours attentifs à ce genre de projet et sans donc on suit tout à fait et on envisage ceci.

Ensuite, pour répondre à votre question, je ne sais pas encore quelles sont les entreprises vaudoises qui ont répondu, mais bien entendu, vu les montants aussi, il y aura un appel d'offres normalement pour un certain nombre qui seront faites et j'espère, comme vous, que ce seront des entreprises locales, mais nous allons suivre les procédures conformes aux procédures communales. Je ne veux pas rallonger, mais je vais faire une conclusion, je n'ai pas fait un préambule sur l'augmentation de la facture sociale.

Je n'aimerais pas que ce Conseil communal se méprenne et nous fasse aujourd'hui des interventions sur l'augmentation de la facture sociale ou la diminution de la facture sociale. Ce dont on doit parler, M. Gaudard, aujourd'hui, ce sont de prestations sociales. Et aujourd'hui, les prestations sociales, elles ne sont pas suffisantes. Vous l'avez vu, avec la crise du Covid, sont apparus un certain nombre de working poor, un certain nombre de précarisés, un certain nombre de petits indépendants, un certain nombre d'entreprises qui n'arrivent pas à tourner et qui ont demandé l'aide de l'État, d'ailleurs de manière concertée, aussi bien par des personnes de votre bord politique que des nôtres. Donc aujourd'hui, oui, en tant que responsable des Services sociaux de la Ville de Lausanne, je peux vous dire qu'il n'y a pas de diminution des prestations sociales qui sont en vue, mais qu'il doit y avoir une adaptation, une amélioration, et que certainement elles vont augmenter.

La discussion est close.

La présidente : – Je vais communiquer les conclusions du rapport à la place de M. Hubler. Donc les conclusions 1 et 2 sont acceptées à l'unanimité. Je vous propose que l'on passe au vote et qu'on vote comme la commission, c'est-à-dire en bloc les deux conclusions. Celles et ceux qui soutiennent les conclusions du préavis numéro 2020/17 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent, celles et ceux qui s'abstiennent. A quasiment une majorité absolue, vous avez accepté les conclusions du rapport. Cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/17 de la Municipalité, du 20 mai 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'une réception centralisée dans le bâtiment sis place Chauderon 4 pour les besoins du SSL ;
2. de porter en amortissement du crédit sous chiffre 1 la subvention cantonale qui sera accordée.

Politique de relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID-19

Préavis N° 2020/19 du 18 juin 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Vincent Brayer, rapporteur : – Je n'ai aucun ajout à faire à mon rapport.

La présidente : – Avant d'ouvrir la discussion, je précise juste qu'il y a une modification du numéro de compte. Il faut lire 1401 380 ans et pas 1401 308. J'ouvre donc la discussion sur ce sujet.

La discussion est ouverte

M. Vincent Mottier (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche vous recommande chaudement d'accepter cet objet. De plus, je profite d'avoir la parole pour annoncer un amendement qui sera un point 2 à la conclusion. Cet amendement va s'afficher, le voilà. Je vous laisse en prendre connaissance. Donc il s'agit simplement de demander un rapport détaillant l'octroi des subventions, comme ça se fait pour les subventions habituelles.

Amendement Vincent Mottier

Conclusion n° 2 (nouvelle) :

de charger la Municipalité d'établir à l'intention du Conseil communal un rapport détaillant l'attribution des subventions qui auront été octroyées dans le cadre de la politique de la relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID 19

La présidente : – La discussion se poursuit donc aussi sur l'amendement.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Je me permets de lire l'intervention de M. Felli, qui n'a pas pu être présent ce soir :

« Mesdames, Messieurs, la crise du coronavirus et le semi-confinement ont été marqués par le mot d'ordre de distance sociale. Ces consignes de distanciation et de séparation, nous les avons appliquées rigoureusement et nous continuons à les mettre en œuvre, tant la santé de chacune et chacun nous apparaît essentielle. Mais derrière la distance physique s'est creusé jour après jour un besoin pressant de rapprochement, une nécessité de retrouvailles, le besoin d'être ensemble, avec d'autres et de partager des moments, des plaisirs, des questionnements et du sens.

Ce rapprochement, c'est la définition même de la culture. Oui, nous avons besoin de culture pour nous retrouver. Nous en avons besoin dans nos vies quotidiennes, de musique et de danse, de lecture et de beauté, de questionnement et d'émotion. La crise du coronavirus a montré qu'à côté des besoins matériels immédiats, il y avait aussi des besoins culturels à satisfaire. Malheureusement, celles et ceux qui sont les plus à même de nous offrir cette satisfaction, les artistes, et avec elles et eux, tous les actrices et acteurs de la production culturelle, programmeurs, libraires, régisseurs, administratrices, etc., ont particulièrement souffert des conditions sociales de la crise. Leurs propres besoins matériels ont difficilement été comblés avec les aides pas toujours bien calibrées ni suffisantes apportées aux indépendants. Les aides fédérales et cantonales ont ciblé surtout les institutions et nous saluons les très gros efforts qui sont faits dans ce domaine.

Mais de nombreux actrices et acteurs de la chaîne culturelle sont passés au travers de ce filet social. Leur situation est dramatique. Elle est dramatique pour elle et eux, elle est dramatique pour nous qui avons besoin de voir des spectacles et d'écouter de la musique, mais elle est aussi dramatique pour l'économie de notre ville, fort dépendante du secteur créatif et culturel. D'après le rapport-préavis, ce ne sont pas moins de 4000 emplois à Lausanne qui participent directement à ce secteur, et il est évident que la qualité de l'écosystème culturel lausannois a des répercussions positives dans de nombreux secteurs, tourisme, art graphique, médias, etc. Le Parti socialiste est particulièrement attaché à l'existence d'une scène culturelle très diversifiée à Lausanne et à la nécessité de créer de bonnes conditions de travail et des activités rémunératrices pour les actrices et acteurs de ce secteur. Il fallait donc agir rapidement, nous l'avions demandé par un postulat déposé début juin et que nous avons retiré depuis au vu de la qualité de la réponse municipale. Cette réponse, le préavis que nous examinons maintenant, est un modèle de réaction rapide et néanmoins complète et charpenté.

La multiplicité des propositions municipales, création de fonds de soutien immédiat aux artistes, aux institutions culturelles, aux écoles de musique, aussi aux diffuseurs, libraires, témoignent d'une réflexion aboutie sur la nécessité de soutenir à la fois des structures et des acteurs. Nous relevons d'ailleurs qu'elle ne s'adresse pas qu'aux institutions sous-mentionnées, mais aussi au secteur commercial qui auraient souffert des annulations de programmation. Elle vise à pallier aux besoins immédiats, mais aussi à créer les conditions d'une reprise dans la durée de l'activité culturelle lausannoise. Nous avons d'ores et déjà pu bénéficier de ces effets tout au long de l'été avec les manifestations gratuites mises sur pied en un temps record tel que Culture Debout. On le voit, avec le soutien d'une administration agile et réactive, le secteur de la culture a su, avec sa propre créativité et inventivité, rapidement retrouver un public. Et le public a pu retrouver, dans des conditions sanitaires préservées, le lien avec les artistes. Ces succès vont continuer, ils doivent continuer, et c'est pour cela que nous vous appelons à soutenir le préavis municipal et à voter les règlements des fonds qui sont instaurés.

Bien sûr, la Ville ne peut pas elle seule sauver un secteur entier. Ses aides viennent ultimement compléter celles décidées au niveau fédéral et cantonal, voire les paliers dans le cadre de la littérature et du livre. Mais Lausanne, comme ville-centre, a un écosystème culturel particulièrement développé, il doit être préservé

de manière intelligente et ciblée. La Commission des finances ne s'y est pas trompée, qui a voté ce préavis à l'unanimité. Nous vous invitons à en faire de même. »

Quant à la résolution, je ne me suis pas consulté avec mon groupe, mais de mon point de vue, je pense que c'est une très bonne résolution et je la soutiendrai. Je pense que beaucoup de gens dans mon groupe feront de même.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Tout d'abord, le groupe PLR soutiendra favorablement ce préavis qui nous semble essentiel et qui répond parfaitement à l'actualité culturelle et à la situation dans laquelle elle se trouve. Néanmoins, à la lecture de ce préavis 2020/19, il m'est venu un certain nombre de réflexions.

Si pour bon nombre de Lausannoises et Lausannois, la culture et la politique de soutien à la culture de la Ville de Lausanne sont nécessaires et bénéfiques et c'est une bonne chose, mais pour partie ce préavis répond pleinement aux attentes des milieux culturels. Évidemment je soutiendrai, mais malheureusement il lui manque peut-être quelques virgules. Tout d'abord il faudrait avant tout définir ce qu'est la culture. La danse, le cinéma, la grande musique, le théâtre, la musique électronique, l'humour et pourquoi pas, j'espère y arriver une fois, la haute gastronomie. Je déclare quand même mes intérêts ici, je suis anciennement tenancier d'établissement de nuit, ce qu'on appelle communément discothèque, aujourd'hui je suis juste un tenancier d'établissement public de jour, mais à mon sens on a quand même oublié une certaine partie de ces personnes-là dans ce rapport préavis, en parlant de petites structures. Je vous rappelle qu'on a beaucoup d'établissements de nuit à Lausanne qui font beaucoup de concerts live, de musique DJ en live, et qui drainent pas mal de populations, et c'est avant tout aussi de la culture.

Pour faire simple, il me semble juste que les cartes n'ont pas été brassées depuis bien longtemps. Cette crise Covid-19 a été un incroyable révélateur de ce qui fait la richesse de cette culture lausannoise, ou plutôt de ces cultures, car elles sont bien plurielles. En lisant la presse, *24 heures* notamment, il ressort une volonté d'aider toutes les cultures et tous les acteurs qu'ils soient associatifs, institutionnels ou privés. Malheureusement, dans ce préavis, je n'y retrouve pas la même saveur. En conclusion, il serait fort appréciable que la municipalité n'oublie pas les acteurs privés, grands ou petits, que leur centre d'intérêt soit à but lucratif ou à but idéal, mais je tiens aussi à rappeler que ces gros acteurs économiques que sont les boîtes de nuit lausannoises sont aussi des contributeurs au célèbre impôt sur le divertissement, impôt auquel vous semblez tenter. Ils sont contributeurs et solidaires et appellent aujourd'hui un retour d'ascenseur, et donc à les soutenir à votre tour. Mais je pense avant tout qu'ils espèrent qu'enfin leur domaine sera reconnu d'intérêt public, que la culture qu'ils défendent soit elle aussi reconnue comme telle.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à soutenir ce rapport et je dirais juste une chose, vive la culture, mais de grâce redistribuez un tant soit peu les cartes.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Tout d'abord, je félicite la Municipalité pour la célérité et la pertinence de ses actions mises en œuvre face à la crise sanitaire, sociale et économique que nous vivons. S'agissant du volet culturel qui nous est soumis formellement ce soir et que le Centre PDC Verts-libéraux soutiendra, nous souhaitons connaître deux précisions qui ne nous ont n'ont pas apparus explicites dans le préavis.

Présumons qu'une proportion importante de ce budget engage déjà la Ville, la Municipalité peut-elle nous le confirmer ou nous le préciser ? Et d'autre part, on constate que le préavis détaille un grand nombre de bénéficiaires potentiels répartis sous quatre fonds distincts. La Municipalité peut-elle nous préciser quels organes décideront in fine des bénéficiaires éligibles. Chaque fonds dispose-t-il d'une commission d'attribution ou quels seront les critères pour chacun des fonds et cas échéant les associations représentant les milieux culturels seront-elles associées ou pas aux organes décideurs. Et puis enfin, allant dans le même sens de transparence que nos questions, l'amendement soumis par, proposée par Vincent Mottier, recueillera aussi notre soutien.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts est très attaché à une culture forte à Lausanne. C'est un secteur qui a beaucoup souffert à cause de la crise du Covid-19, un secteur qui a besoin d'un soutien et nous remercions sincèrement la Municipalité pour sa réponse rapide et pour ses propositions à travers différents fonds de soutenir la culture lausannoise.

Avec la rentrée, un certain nombre d'institutions et d'associations culturelles lausannoises envisagent la reprise de leurs activités, événements et projets. Pour les activités qui reposent en partie sur des recettes propres, la reprise sous Covid comporte des risques financiers qui sont importants, notamment à cause des incertitudes persistantes sur les mesures sanitaires, les quarantaines actuelles et futures, la perméabilité des frontières et l'intérêt du public également. À juste titre, la Municipalité prévoit donc dans son préavis un fonds de risque pour les institutions culturelles permettant aux services de la culture de venir en aide à des institutions qui feraient face à des difficultés financières en complément aux indemnités de la Confédération et du Canton. Il est prévu d'évaluer les besoins et d'attribuer des subventions uniques une fois en décembre 2020 et une autre fois en juin 2021. Or, nous savons que les indemnités prévues dans le cadre de l'ordonnance COVID-Culture, au moins jusqu'au 31 octobre, ne couvrent qu'au maximum 80% des surcoûts qui sont liés au COVID. Il y a donc des charges dont on peut prévoir déjà aujourd'hui à l'avance qu'elles ne seront en aucun cas couvertes par les subventions de la part de la Confédération et du Canton.

Dans le cadre de ce fonds à risque, est-ce que le service de la culture prévoit de s'engager avant le démarrage de certains projets auprès des institutions culturelles subventionnées sur la base de surcoûts ou de déficits qui sont prévisibles à cause des nouvelles exigences qui justement découlent des mesures de lutte anti-COVID, par exemple auprès d'institutions qui n'auraient pas de réserve suffisante pour absorber ces surcoûts prévisibles. Sinon, les institutions culturelles seraient laissées à porter seules des risques financiers importants sans garantie de sauvetage par la Ville en dernier recours. La Municipalité ne craindrait-elle donc pas que les organisateurs et organisatrices d'événements et autres institutions ne préfèrent renoncer à réaliser des projets plutôt qu'à prendre de tels risques ? Cela pourrait effectivement se poser pour des festivals par exemple qui pourront être organisés assez prochainement et dans le cadre d'une incertitude, c'est relativement difficile à planifier ça.

Finalement, nous pensons que les 300 000 francs qui sont prévus pour ce fonds de risque ne vont très probablement pas suffire. Dans ce cadre-là, nous allons effectivement nous engager dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire pour 2021 à regarder s'il ne faut pas augmenter ce fonds qui est un fonds qui est censé devenir pérenne ou en tout cas durer un peu plus longuement. Voici donc un soutien très fort de la part du groupe des Verts. Merci encore une fois à la Municipalité, nous pouvons également soutenir la nouvelle conclusion quelque part qui est proposée par le groupe Ensemble à Gauche. Nous regrettons un petit peu que cette proposition n'ait pas été faite sous forme de résolution dans le cadre de la commission même, mais c'est effectivement quelque chose qui est tout à fait à soutenir. A voir encore si ce rapport doit être directement remis au Conseil communal ou à la commission des finances qui finalement s'occupe de toute façon des subventions dans le domaine de la culture.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais déjà remercier les différents groupes politiques pour leur appui à ce préavis qui est effectivement important et attendu par le monde de la culture. J'aimerais vous inviter aussi à soutenir l'amendement qui a été déposé par M. Mottier qui me paraît aller dans le bon sens. Vous savez qu'on publie maintenant depuis l'année dernière une brochure complète chaque année, l'édition 2019 est en cours d'édition maintenant, elle devrait être disponible tout prochainement sur le site internet de la ville de Lausanne. On indique l'entier des subventions, y compris des casuels du Service de la culture, cette intervention, elle va dans le même sens. Elle permettra l'année prochaine d'intégrer une rubrique spécifique pour vous dire aussi qui a bénéficié effectivement des montants qui ont été attribués dans le cadre des crédits spéciaux votés dans le cadre de ce préavis.

Ça me permet de répondre à une deuxième question, c'est le Service de la culture qui va attribuer les subventions comme il le fait pour les casuels, sur la base de critères qui vont être publiés dans le courant de cette semaine et qui seront rendus publics sur le site du Service de la culture. C'est donc lui qui va octroyer les fonds, ce sera peut-être différent pour le fonds de risque pour les institutions, où là, sans doute, ce sera la Municipalité qui octroiera cas échéant les crédits. Ça me permet là aussi de répondre sur la question de la dotation de ce fonds. Vous avez probablement compris en lisant le préavis qu'on va le doter d'un montant initial, et puis qu'on va par ailleurs le doter d'une partie des bénéfices réalisés par les institutions chaque année, de manière à ce que ce fonds permette de mutualiser finalement les bénéfices et cas échéant de mutualiser les éventuels besoins supplémentaires qui pourraient être apportés à l'une ou l'autre institution. De ce point de vue là, les estimations qu'on fait montrent que nous devrions pouvoir avoir

une dotation relativement importante dans ce fonds à relativement court terme. Pourquoi ? Pour une raison simple, vous évoquiez des institutions qui allaient être en difficulté dans les prochains mois en raison des jauges, des contraintes que le Covid pose notamment sur la fréquentation des institutions. C'est indéniable, ça va être un des grands enjeux de la rentrée, non seulement l'application des normes, mais de savoir aussi si le public aura confiance, aura envie de revenir dans des salles de théâtre, dans des salles de concert, dans des salles de danse, avec des règles sanitaires contraignantes. Ce n'est pas certain qu'il ait envie de le faire. Par contre, évidemment, du point de vue financier, la réalité est très différente pour la plupart des grandes institutions culturelles où la billetterie représente une part relativement peu importante des recettes, notamment, c'est la réalité quand même d'une bonne partie de la culture subventionnée, à l'exception, je dirais, de l'Opéra et du Ballet Béjart où les recettes de billetterie sont des postes importants du budget.

Donc là la situation est un petit peu différente, mais la situation pour l'année 2020 est moins mauvaise que nous ne pouvions l'imaginer. Aussi parce que nous avons obtenu, vous savez qu'on a mené ce combat et je me suis personnellement beaucoup engagé, pour qu'on puisse obtenir la pleine indemnisation de la RHT dans les institutions culturelles. Ça a finalement été le cas, toutes nos institutions maintenant ont reçu des réponses positives à 100% de leur demande, ce qui évidemment permet d'envisager cette année 2020 sur le plan financier avec un peu plus de sérénité que ce qu'on aurait pu craindre au début de l'année. Voilà pour vous répondre là-dessus, mais on verra bien aussi en fonction de la durée de cette crise, c'est aujourd'hui extrêmement difficile de faire des prévisions. On navigue à vue, on navigue même à vue sur ce que sera l'organisation d'événements culturels à octobre, novembre, décembre, donc autant dire qu'on navigue complètement à vue sur ce que ce sera au printemps et c'est évidemment une des grosses difficultés qui pèse sur le secteur de la culture.

Un mot maintenant à M. Piguet s'agissant de la culture privée. Alors c'est le premier préavis M. Piguet qui pour une fois reconnaît enfin et octroie des crédits relativement importants à l'économie créative et culturelle. Il y a dans le préavis que vous allez voter ce soir des crédits qui sont réservés à des labels, à des sociétés de production, y compris à de grandes sociétés de production qui leur permettront également dans le domaine de l'humour, dans le domaine du spectacle privé, d'obtenir des soutiens, des fonds pour les tournées qui sont aujourd'hui des aides qui sont inexistantes. L'accent qui a été mis dans ce préavis, et c'est vraiment le sens de cette démarche, notamment auprès des acteurs privés qui sont extrêmement importants, c'est qu'on puisse maintenir un savoir-faire. Je pense notamment au domaine de la musique, et le monde de la nuit en fait partie, vous avez parfaitement raison, mais dans le domaine de la musique on a acquis un savoir-faire, des compétences, dans le domaine notamment de la production, de l'accompagnement des labels à Lausanne, et une crise comme le Covid est une crise qui peut en quelques mois mettre à terre tous ces savoir-faire. Et c'est le sens des aides précisément ici qu'on octroie. Donc je dirais là on a vraiment pour la première fois eu une vision large du domaine culturel, plus large que nous ne l'avons habituellement, et plus large aussi que ne l'a eu la Confédération dans le cadre des règles qui ont été posées en matière d'indemnisation et d'accès au fond qui a été mis en place par la Confédération et par les cantons.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir. Dernier mot encore puisque la question a été posée. Les crédits qui ont été engagés à ce jour sont uniquement ceux qui ont été dévolus à l'été culturel, au programme de Culture Debout, Riposte, notamment la semaine des Arts de la scène qui s'est terminée dimanche. C'est une somme de 2 ou 300 000 francs, vous l'avez dans le préavis, je ne l'ai plus exactement en tête, mais c'est ça qui a été engagé. Pour le reste, on attend évidemment vos décisions ce soir pour engager les montants nécessaires.

La discussion est close.

La présidente : – La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote et nous allons procéder de la manière suivante. On va d'abord voter à main levée la conclusion numéro 1 du préavis et ensuite l'amendement de M. Mottier. Celles et ceux qui soutiennent la conclusion du préavis 2020/19, sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent, celles et ceux qui s'abstiennent.

A l'unanimité, vous avez adopté les conclusions du préavis n°2020/19.

Nous passons maintenant au vote de l'amendement de M. Mottier. Celles et ceux qui soutiennent cet amendement peuvent lever la main. Celles et ceux qui refusent, celles et ceux qui s'abstiennent.

Aussi à l'unanimité, l'amendement de M. Mottier a été adopté. Nous avons donc traité ce sujet.

Avant de lever la séance, j'ai encore quelques petites communications à vous faire. Tout d'abord, n'oubliez pas de remplir le doodle pour la visite du BLI et aussi le sondage qui va vous parvenir, je pense, tout de suite si ce n'est pas déjà arrivé sur la suite de nos séances. Et enfin je ne devrais peut-être pas vous le dire, mais le parking de la Vaudoise Arena est ouvert gratuitement pour celles et ceux qui sont en voiture avec accès uniquement par le nord, c'est-à-dire par la route de Renens. Sinon pour celles et autres qui veulent m'accompagner à pied, il y a le métro ou bien le bus 17. Donc je me réjouis de vous retrouver toutes et tous après pour faire la fête. Je lève la séance et bonne soirée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2020/19 de la Municipalité, du 18 juin 2020 ;
 - vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide :

1. de valider la politique de relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID-19 et d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de CHF 2'000'000.- en 2020 :

1401.380 Attribution au « Fonds COVID-19 en soutien de la culture » CHF 1'550'000.-
1401.380 Attribution au « Fonds de risque pour les institutions culturelles » CHF 300'000.-
1401.380 Attribution au « Fonds d'investissement pour les productions culturelles » CHF 100'000.-
1401.380 Attribution au « Fonds des arts plastiques » CHF 100'000.-
1401.365 Subventions CHF -50'000.-

2. de charger la Municipalité d'établir à l'intention du Conseil communal un rapport détaillant l'attribution des subventions qui auront été octroyées dans le cadre de la politique de la relance de la culture lausannoise suite à la crise du COVID 19

La séance est levée à 19 h 35.